

Cahier du participant

# L'ÉDUCATION

Une force économique



**CONSEIL GÉNÉRAL DU PLQ**

16, 17 et 18 avril 2010  
Saint-Hyacinthe

[www.plq.org](http://www.plq.org)





## PROGRAMME DU CONSEIL GÉNÉRAL DU PLQ Saint-Hyacinthe

---

### Vendredi, le 16 avril 2010

- 16 h 00 Ouverture de l'inscription
- 19 h 00 Ouverture du Conseil général  
Présentation spéciale - Hommage à Robert Bourassa  
40<sup>e</sup> anniversaire de l'élection de son premier gouvernement (1970-1976)
- Allocution du président du PLQ, monsieur Marc **Tanguay**
- 19 h 20 Allocution de monsieur Jean **Charest**, premier ministre du Québec et chef du PLQ
- Cocktail thématique

### Samedi, le 17 avril 2010

- 07 h 30 Réunion des Conseils régionaux
- 08 h 30 Décret du huis clos  
Période aux affaires internes du PLQ  
Levée du huis clos
- 09 h 30 Mot de bienvenue de madame Nicole **Ménard**, députée de Laporte, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de la Montérégie
- 09 h 35 Ouverture des travaux du Conseil général
- 09 h 45 Plénière : L'éducation, une force économique
- Madame Michelle **Courchesne**, députée de Fabre, ministre de l'Éducation, du Loisir et Sport et ministre responsable de la région de Laval
  - Monsieur Sam **Hamad**, député de Louis-Hébert, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre du Travail, ministre responsable de la région de la Capitale nationale
  - Monsieur Clément **Gignac**, député de Marguerite-Bourgeoys, ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
  - Monsieur Pierre **Arcand**, député de Mont-Royal, ministre des Relations internationales
- Période d'échange avec les militants
- 12 h 00 Dîner thématique : Budget
- Monsieur Raymond **Bachand**, député d'Outremont, ministre des Finances et ministre responsable de la région de Montréal
  - Madame Monique **Gagnon-Tremblay**, député de Saint-François, présidente du Conseil du Trésor, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et ministre responsable de la région de l'Estrie
- Période d'échange avec les militants

- 14 h 00 Allocution de monsieur Saul **Polo**, président de la Commission politique
- 14 h 10 Période d'étude de la résolution cadre
- 16 h 00 Période d'étude des résolutions à caractère politique
- 16 h 30 Remise du prix Lucienne-Saillant
- Cocktail du président du PLQ

**Dimanche, le 18 avril 2010**

- 07 h 30 Réunion des Conseils régionaux
- 09 h 00 Suite de la période d'étude des résolutions à caractère politique
- 10 h 50 Allocution de monsieur Julien **Gagnon**, président de la Commission-Jeunesse du PLQ
- 11 h 00 Allocution de monsieur Jean **Charest**, premier ministre du Québec et chef du PLQ



DOCUMENT DE TRAVAIL



# L'éducation, une force économique

## Contexte

Au cours des derniers mois, le monde entier a été lourdement secoué par une des pires crises financières de son histoire contemporaine. Crise au cours de laquelle le mouvement de transfert de certaines des plus grandes institutions financières américaines s'est entamé et poursuivi sur plusieurs mois. Des institutions qui représentaient la stabilité du système bancaire américain depuis plusieurs générations se sont carrément effondrées, entraînant avec elles des milliers d'épargnants, des milliards de dollars, et une partie importante de l'économie américaine elle-même. Évidemment, le tsunami qui a frappé nos voisins du sud a créé une déferlante qui a eu des impacts dans toutes les grandes économies du monde. Des milliers d'emplois ont été perdus aux États-Unis et en Europe. La vaste majorité des économies nationales continuent, encore aujourd'hui, d'essuyer d'importantes pertes d'emploi. Le crédit s'étant raréfié comme jamais ces dernières décennies, les entreprises ont de plus en plus de difficultés à lancer des projets de développement, parfois même à assurer leur fonds de roulement. De fait, les récessions se sont multipliées autour du globe, le Canada ni le Québec ne faisant exception.

Depuis le début de la Crise, les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) ont vu leur taux de chômage atteindre son pire niveau en 30 ans. La croissance mondiale a ralenti de près de moitié, pour passer de 3,5 % à 1,7 %. Au sein de ces pays, le PIB s'est contracté en moyenne de 3,5 % en 2009. Pratiquement tous les pays ont connu des déficits budgétaires.

Plus spécifiquement, du début de la Crise à maintenant, les États-Unis ont vu plus de 3 millions d'emplois disparaître et leur taux de chômage augmenter significativement. Il est maintenant à 9,7 %, son niveau le plus élevé depuis janvier 1993. Seulement pour l'année 2008, c'est plus de 2,6 millions d'emplois qui ont disparu aux États-Unis, le nombre de chômeurs se chiffrant maintenant à 15 millions de personnes.

Le taux de chômage a aussi augmenté au Québec et au Canada depuis la Crise. Malgré cela, il est pertinent de rappeler qu'au chapitre de l'emploi, le Québec performe mieux que le Canada, l'Ontario et les États-Unis. Encore plus signifiant, le taux de chômage au Québec est aujourd'hui inférieur à ce qu'il était en avril 2003, au moment de l'élection du gouvernement libéral de Jean Charest. Cette situation enviable est propre au Québec, dans la mesure où ailleurs, en Ontario, au Canada dans son ensemble ou aux États-Unis, le taux de chômage est plus élevé aujourd'hui qu'il l'était en 2003.

## **Le Québec se démarque**

Ainsi, le Québec a mieux performé que le reste du Canada, mieux que les États-Unis et mieux que la plupart des pays membres de l'OCDE. Cette performance de l'économie québécoise est notamment attribuable à la vigueur de sa demande intérieure, à un marché de l'habitation équilibré, à la solidité des institutions financières canadiennes, aux effets du programme d'infrastructures et de plusieurs mesures mises en place par l'actuel gouvernement du Québec.

Afin de contrer les effets de la Crise, pendant que plusieurs pays et États se plaçaient en mode « réflexion », notre gouvernement a agi, rapidement et avec énergie. C'est ainsi que grâce à un train de mesures audacieuses, le gouvernement a injecté près de 15,5 milliards \$ de liquidités supplémentaires dans l'économie pour les années 2009 et 2010. Cela représente un soutien massif de 5,0 % du PIB, plaçant le Québec au 2<sup>e</sup> rang après le Japon, légèrement au-dessus des efforts des gouvernements canadien et américain, et clairement supérieur à ceux de l'Allemagne, de l'Ontario, de l'Angleterre, de la France et de l'Alberta.

En octobre 2007, le gouvernement du Québec lançait le plus vaste chantier d'infrastructures de son histoire, qu'il a bonifié dès les premiers signes du ralentissement de l'économie. En tout, c'est 41,8 milliards \$ d'investissements d'ici 2013. Hydro-Québec investira en outre 13,3 milliards \$ en moyenne par année de 2008 à 2011. Ces investissements soutiendront plus de 100 000 emplois par année.

À cela s'est ajouté un train d'importantes mesures pour court-circuiter les impacts négatifs de la crise économique qui s'installait. Entre autres, le gouvernement a annoncé :

- la création d'un fonds d'urgence de 500 millions \$ en partenariat avec le Fonds de solidarité FTQ et la Société générale de financement;
- une bonification de 200 millions \$ du programme Renfort;
- un ajout de 60 millions \$ au FIER-Régions;
- la création d'un nouveau fonds de 825 millions \$ pour le financement de fonds de capital de risque;
- un effort sans précédent pour la formation de la main-d'œuvre par une bonification du Pacte pour l'emploi qui passe de 1 à 1,5 milliard \$;
- une aide additionnelle de 65 millions \$ pour le secteur forestier.

Le gouvernement de Jean Charest a agi au plus fort de la crise avec les résultats que l'on connaît aujourd'hui : le Québec se porte mieux qu'à peu près toutes les économies avoisinantes. Le Québec est en bonne position pour se démarquer.

## **Cela dit, d'énormes défis demeurent**

La dernière ronde de consultation budgétaire menée par notre ministre des Finances, et appuyée par un comité d'experts indépendants, nous a permis, collectivement, de nous rappeler les grands défis qui se dressent devant une prospérité durable du Québec. Le comité, entre autres choses, rappelle que les Québécois ont choisi de se doter de

services publics extrêmement généreux, davantage que ce que l'on retrouve ailleurs au Canada. Pour imager, si le Québec offrait à ses citoyens le même panier de services que s'offrent les Ontariens, ses dépenses seraient de 17,5 milliards \$ moins élevées. Autrement dit, l'État québécois finance 26 % de plus de services publics que l'Ontario.

À ce portrait vient s'ajouter un défi démographique plus grand encore, dans la mesure où la population du Québec vieillira plus rapidement qu'ailleurs. Ainsi, de moins en moins de travailleurs pourront contribuer à la création de la richesse collective. Chiffre éloquent : le nombre de travailleurs par retraité passera de 4,5 en 2010 à 3,7 en 2016, puis à 2,6 en 2026 – alors qu'il s'établissait à 9,4 en 1971. Certes, les politiques familiales ambitieuses de notre gouvernement ont permis une hausse considérable des naissances. Toutefois, ces enfants ne seront pas en mesure de contribuer au développement économique du Québec avant une bonne vingtaine d'années.

Afin de consolider la relance, le gouvernement du Québec, dans le cadre du budget 2010-2011, poursuit les efforts déjà entrepris. Il déploie la deuxième moitié du plan de relance en engageant les 8,2 milliards \$ prévus pour 2010 et bonifie ce plan de relance avec des initiatives ciblant les régions et les secteurs les plus touchés.

En parallèle, le dernier budget contient un plan déterminant pour rééquilibrer les finances publiques à moyen terme, tout en protégeant nos valeurs collectives. Dans ce plan, le gouvernement a confirmé, d'une part, qu'il allait donner l'exemple en assumant plus de 60 % de l'effort financier en contrôlant mieux ses dépenses. L'effort demandé à chacun se fera, d'autre part, graduellement, minimisera les impacts sur la croissance économique, protégera les foyers à faible revenu et maintiendra notre filet social. C'est un budget courageux. C'est un budget responsable. Il correspond aux attentes formulées par les militants du PLQ lors du Conseil général de septembre dernier.

Dans le contexte où l'économie mondiale change, de nouveaux joueurs émergent, de nouveaux créneaux se développent, nous devons, si nous souhaitons conserver notre panier collectif de services et nous démarquer dans cette nouvelle économie, créer davantage de richesse. Pour réussir, nous devons compter sur notre génie et notre audace, notre langue et notre culture, notre vaste territoire et ses importantes richesses.

## Comment faire du Québec la nation la mieux instruite

Comment fait-on pour créer davantage de richesse ? Récemment, le PQ de Pauline Marois affirmait que le seul et unique moyen de créer de la richesse, c'est par la souveraineté. Pensée magique ! Au PLQ, nous croyons que l'éducation constitue un bien meilleur levier pour la création de la richesse en plus de bien outiller notre jeunesse pour le Québec de demain. **Pour nous, pas de doute, l'éducation est une force économique. Et nous avons l'ambition de faire du Québec la nation la mieux instruite.**

Dans le domaine de l'éducation, avant de formuler quelle que proposition que ce soit, il importe de rappeler quelques faits importants.

Premièrement, le système d'éducation du Québec, dans son ensemble, fonctionne bien et produit des résultats, somme toute, enviables. Par exemple, en prenant appui sur les résultats des élèves québécois aux tests internationaux du très respecté Programme international de suivi des acquis des élèves (PISA), nous sommes à même de constater que les élèves du Québec se comparent avantageusement aux élèves des autres pays. En effet, dans les examens liés à la lecture, aux mathématiques et aux sciences, les jeunes Québécois se classent généralement dans les cinq premiers. L'enseignement dispensé au Québec se compare avantageusement à celui du Japon, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de la France et de la Suisse. Nous pouvons faire encore mieux.

Deuxièmement, les gestionnaires scolaires, les enseignants, les élèves et les parents du Québec ont été, au cours des dernières années, largement sollicités dans le cadre de la mise en œuvre du Renouveau pédagogique. Après des premières années d'implantation ardues, les ajustements apportés par notre gouvernement ont permis de compléter le Renouveau de manière plus harmonieuse dans les classes, les écoles et les chaumières du Québec. Notre ministre de l'Éducation, madame Michelle Courchesne, n'est pas étrangère à cet état de fait : des améliorations notables ont ainsi été apportées aux modes d'évaluation, à l'enseignement du français, à la lutte contre le décrochage scolaire et à la violence dans les écoles. Des modifications ont aussi été apportées au fonctionnement des commissions scolaires et des ressources importantes ont été investies pour mieux accompagner les équipes-écoles dans la gestion de cet important virage éducatif.

Dans ce contexte, notre approche se propose pragmatique. Il ne sera pas question de revoir de fond en comble les structures ou les approches pédagogiques de l'école québécoise, mais plutôt de définir des irritants et des problématiques particulières qui méritent des réajustements, le tout en gardant à l'esprit un objectif fondamental : un système d'éducation doit en tout temps s'assurer d'être d'abord et avant tout au service de l'élève, au service, en fait, de tous les élèves, peu importe leur provenance, leur sexe, leur potentiel et leurs difficultés.

**Pour cela, nous nous devons d’avoir un français écrit et parlé impeccable; d’améliorer le fonctionnement de notre système scolaire; de donner la meilleure formation à nos jeunes pour le marché de l’emploi, d’avoir les meilleures institutions universitaires, bref, que le Québec soit perçu dans le monde entier comme la meilleure destination pour les étudiants et les chercheurs.**

C’est donc en gardant ces faits à l’esprit qu’un groupe de travail de la Commission politique du Parti libéral du Québec s’est réuni au cours des derniers mois pour vous proposer des pistes d’actions. Les mesures présentées dans cette réflexion s’inscrivent dans une vision à moyen et long terme et devront tenir compte de la réalité budgétaire du gouvernement du Québec.

## **PARTIE 1**

### **Comment développer le potentiel de chacun afin de former de meilleurs élèves**

#### **a. Un français parlé et écrit impeccable**

Dans le développement global de l'enfant, la capacité à communiquer, par la parole mais aussi par la lecture et par l'écriture, est évidemment un incontournable. Ce n'est ainsi pas un hasard si les compétences en lecture et en écriture constituent un des premiers indicateurs de la réussite scolaire. Savoir lire et écrire correctement conditionne tous les apprentissages ultérieurs de la vie, que ce soit à l'école ou dans le milieu professionnel. C'est la base à partir de laquelle un individu est à même d'exercer pleinement sa citoyenneté.

Au chapitre de la réussite scolaire, presque tous les élèves (98 %) ayant atteint des niveaux élevés en lecture terminent leurs études secondaires et, à l'inverse, les élèves affichant un faible niveau de compétence en lecture ont un taux de réussite de leurs études secondaires de seulement 62 %. La qualité et la compétence en lecture sont clairement un gage de réussite scolaire.

La capacité en lecture se détermine en grande partie dès l'âge de 4 ou 5 ans, ce qui implique que la réussite scolaire doit faire l'objet de mesures en amont des apprentissages scolaires. Une source significative de prédiction de la réussite scolaire est le succès rencontré dès l'âge préscolaire, sans distinction entre les enfants issus de milieu défavorisé ou de classe sociale aisée, de parents divorcés ou non, ou de différenciation entre les sexes.

Cela dit, le curriculum a été modifié récemment pour tenir compte de l'importance accrue que nous devons collectivement accorder à l'apprentissage du français à l'école. Ainsi, le temps d'enseignement du français au premier cycle du primaire est passé de 7 à 9 heures par semaine. Pendant cette période, plus du tiers du temps de travail de l'élève à l'école est consacré à cet apprentissage. Pour les quatre autres années, le temps indiqué est demeuré à 7 heures par semaine.

Au secondaire, le temps consacré au français pendant les trois premières années a aussi été augmenté de façon significative. Alors que 450 heures étaient consacrées à l'enseignement du français durant le premier cycle du secondaire, c'est 600 heures de cours de français qui sont maintenant données aux élèves, ce qui représente 22 % du temps scolaire total de l'élève durant ce cycle.

Plus récemment, la ministre de l'Éducation, madame Michelle Courchesne, a implanté une vingtaine de mesures destinées à améliorer l'apprentissage du français à l'école.

Ces initiatives, accueillies favorablement par la plupart des intervenants du milieu de l'éducation, s'articulent autour de cinq axes principaux, dont la valorisation de la place

du français à l'école, notamment en encourageant les élèves à développer le goût de l'écriture.

Au nombre de ces mesures, on a assisté au retour de la dictée hebdomadaire dans les écoles du Québec. En outre, les écoles ont été invitées à aménager dorénavant des plages horaires consacrées à la lecture.

La ministre a aussi lancé la révision du contenu des programmes de français, tout en instituant un accroissement du suivi des élèves au moyen d'évaluations plus régulières. De cette façon, les élèves de 4<sup>e</sup> année du primaire et de 2<sup>e</sup> année du secondaire seront soumis à des examens de français.

Le plan prévoit également une augmentation du niveau de préparation des enseignants, par l'embauche par exemple de nouveaux conseillers pédagogiques, dont le nombre passera de 150 à 300.

Une somme supplémentaire de 22 millions \$ a aussi été investie pour augmenter le nombre de bibliothécaires dans les écoles du Québec.

Évidemment, ces mesures prendront un certain temps avant qu'on puisse en récolter les fruits. Mais il faut continuer de faire des efforts en ce sens, et ce, à tous les niveaux. Pour preuve, les tristes résultats des cégépiens francophones à l'épreuve uniforme de français. Ils ont été 17,2 % à échouer à l'examen nécessaire pour obtenir leur diplôme d'études collégiales, alors que les collégiens anglophones n'ont été que 8,4 % à échouer à une épreuve équivalente en anglais en 2008-2009.

Pour mieux préparer les élèves à entreprendre leurs études supérieures, mais aussi pour qu'ils soient mieux outillés dans l'exercice de leur citoyenneté, les syndicats, dirigeants d'établissements et enseignants de la Commission scolaire de Montréal se sont réunis pour définir de meilleures approches pédagogiques à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs. Les résultats de cette réflexion furent limpides : un retour à la transmission des connaissances de base relatives au français doit être envisagé. Comment, effectivement, débattre du contenu et des impacts des grandes œuvres littéraires des derniers siècles si l'on ne maîtrise pas les règles grammaticales de base ?

Finalement, l'actualité récente nous a appris que des lacunes demeurent du côté de la formation des maîtres. Ainsi, comment exiger des élèves qu'ils acquièrent un français de qualité lorsque nous semblons avoir des difficultés importantes, comme société, à offrir à leurs enseignants une formation adéquate dans ce domaine ? Les échecs de nos futurs enseignants aux examens de français sont à ce chapitre inquiétants. Le taux de réussite au test de certification en français écrit pour l'enseignement (TECFEE) variait de 25 % à 70 % à l'Université de Montréal, à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Rimouski (UQAR). À l'UQAM, où on offre huit baccalauréats en enseignement, le taux de réussite est de 52 % après deux tentatives.

Comme nous le disions d'entrée de jeu, des ajustements sont nécessaires pour continuer à mieux outiller notre jeunesse afin qu'elle profite pleinement de la relance que notre gouvernement prépare.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 1- S'assurer que tous les enfants du Québec aient accès à une carte de bibliothèque municipale gratuite, ainsi qu'à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), et ce, tout au long de leur cheminement scolaire;**
- 2- Avec l'aide des CLSC et OSBL œuvrant dans le domaine de la littératie, développer une formation qui pourrait être offerte aux parents qui le souhaitent, contenant des trucs et méthodes pour faciliter l'accès à une meilleure connaissance langagière entre 2 et 5 ans ;**
- 3- Ajouter deux heures supplémentaires d'enseignement du français, par semaine, pour les 2e et 3e cycle du primaire;**
- 4- Instaurer une obligation de formation continue pour tous les enseignants des niveaux primaire et secondaire, notamment pour améliorer leurs connaissances et leurs compétences en français parlé et écrit;**
- 5- Évaluer de façon cyclique (par exemple à tous les 5 ans) les compétences et les connaissances des enseignants, notamment sur la qualité de leur français;**
- 6- Poursuivre les efforts de diminution progressive des ratios maître-élèves dans les classes de français du primaire et étendre ces efforts pour le premier cycle du secondaire;**
- 7- Dans les cours de français, revenir à une approche pédagogique privilégiant les connaissances des règles de base (syntaxe, grammaire et orthographe) prioritairement sur les compétences pour le niveau primaire et le premier cycle du secondaire;**
- 8- À l'intérieur du contenu pédagogique des cours de français obligatoires au niveau collégial, intégrer de l'enseignement sur les connaissances des règles de base (syntaxe, grammaire et orthographe).**

## **b. Des mesures pour que les garçons réussissent mieux**

Depuis quelques années déjà, des écoles ont décidé de s'attaquer, par différents moyens, à une problématique répandue pratiquement à la grandeur du système d'éducation : les difficultés que rencontrent les garçons dans leur cheminement scolaire. Comme le résume le chercheur québécois Yves Archambault, la situation scolaire des garçons, par rapport aux filles, c'est :

- 3 fois plus d'abandons;
- Un écart de « diplomation » négatif de 15 %;
- Un écart négatif des résultats en lecture et en écriture (constaté dans 32 pays);
- Un écart négatif des résultats scolaires globaux;
- Un écart négatif eu égard au retard scolaire (N. B. « prédicateur » d'abandon);
- Une plus grande prévalence chez les élèves EHDAA.

Les résultats aux tests internationaux (PISA) le confirment également : les filles ont de bien meilleurs résultats que les garçons à l'examen de lecture dans les 10 provinces canadiennes, mais également dans tous les pays participant à cette enquête.

Tant au primaire qu'au secondaire, quelle que soit l'année ou la classe, le redoublement touche plus les garçons que les filles. À la fin des six années que dure le primaire, on trouvait, en 2000-2001, 21,4 % des enfants âgés de 12 ans qui n'avaient pas encore atteint le secondaire. Cette proportion était de 25,0 % chez les garçons et de 17,8 % chez les filles. Au niveau secondaire, les différences entre les sexes se manifestent en 3<sup>e</sup> secondaire, avec un écart de 5 % en faveur des filles; l'écart se creusant en 4<sup>e</sup> secondaire (7 %), pour atteindre 12 % en 5<sup>e</sup> secondaire.

Au Québec, la proportion des jeunes de 19 ans qui n'ont pas obtenu de diplôme du secondaire et qui ont quitté les études était globalement de 19 % en 2000-2001, mais touchait 24 % des garçons et 11 % des filles.

Comme souligné précédemment, les compétences en lecture et en écriture constituent le meilleur outil que l'on peut offrir à un élève pour maximiser ses chances de réussite scolaire. Il appert que c'est précisément en français que l'écart de réussite est le plus important entre les garçons et les filles. La littérature tend à définir le niveau primaire et les premières années du secondaire comme périodes de différenciation majeure entre les sexes dans cette matière fondamentale. Des études tendent également à démontrer que le français est la matière où les garçons se sentent le moins compétents, et dans laquelle ils se fixent les objectifs les moins élevés.

Un important débat est apparu récemment au Québec sur le possible retour à la non-mixité, soit dans les écoles, soit dans les classes. Quoi qu'il n'y ait pas d'unanimité sur la question dans les recherches scientifiques, tous s'entendent néanmoins pour dire que la non-mixité, prise isolément, ne peut pas être considérée comme une panacée. L'approche pédagogique doit aussi être différenciée, de manière à répondre adéquatement aux besoins et à la réalité des garçons et des filles de chacune des classes, des écoles et du milieu dans lequel ils évoluent.

Plusieurs expériences de non-mixité, généralement au niveau de la classe, sont présentement vécues dans différentes écoles du Québec. C'est le cas par exemple de l'école anglaise James Lyng, qui a implanté des classes non mixtes il y a maintenant 8 ans. Le taux de réussite des élèves à l'examen final est passé de 65 % à 84 %. La proportion de ceux qui souhaitent se rendre à l'université a grimpé de 17 % à 68 %. Les problèmes de discipline ont considérablement diminué et le taux d'absentéisme, qui était de 20 %, est descendu à 7 %.

À l'école primaire de Louiseville, depuis septembre 2008, les 51 élèves de 6<sup>e</sup> année sont séparés dans deux classes. Comme l'expérience est plus jeune, le monitoring des résultats scolaires est plus difficile mais, dans une entrevue à un média national, les enseignants et la direction de l'école se disaient très heureux de l'initiative, notamment au chapitre de la gestion de la classe et de la motivation démontrée par les élèves.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 9- Effectuer un suivi systématique des résultats scolaires des élèves évoluant présentement dans des classes non mixtes, et des résultats des approches pédagogiques différenciées et s'assurer de la diffusion de ces résultats;**
- 10- Accompagner les écoles qui souhaitent implanter des expériences de classes non mixtes en français et dans les matières de base où les performances des garçons et des filles présentent des écarts significatifs;**
- 11- Développer différentes initiatives pour attirer davantage d'hommes à joindre le corps enseignant aux niveaux primaire et secondaire;**
- 12- Soutenir l'implantation de projets-pilotes et d'approches pédagogiques différenciées selon le sexe dans les écoles du Québec là où l'équipe-école et les parents le souhaitent.**

### **c. Une intégration facilitée à l'école régulière pour les élèves en difficulté**

Le gouvernement du Parti Québécois a adopté, en 2000, la Politique de l'adaptation scolaire qui, selon les dires mêmes du ministre de l'époque, monsieur François Legault : « Les mesures du plan d'action donneront à toutes et à tous les meilleures chances de s'instruire, de s'intégrer à leur milieu et d'accéder à une qualification. Elles apporteront, de ce fait, une bouffée d'air frais et une énergie nouvelle à l'ensemble du réseau scolaire. » Dix ans plus tard, et dans une rare unanimité, les gestionnaires scolaires, les enseignants et les parents s'entendent pour dire que le problème numéro un du système scolaire québécois est maintenant le cœur de cette politique, soit l'intégration poussée dans les classes régulières des élèves handicapés ou connaissant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation (ci-après les EHDA). Le problème principal : les enseignants se disent à bout de souffle... On repassera donc pour la bouffée d'air frais.

Cela dit, il importe de poser comme principe que l'intégration des enfants qui connaissent des difficultés particulières est préférable à leur ghettoïsation ou pire, à leur exclusion. Seulement, dans la pratique, cette politique ressemble étrangement à celle d'un autre gouvernement péquiste, soit la politique de désinstitutionalisation dans le domaine de la santé mentale. La morale de ces deux histoires est relativement simple : les meilleures intentions du monde, si elles ne sont pas accompagnées de moyens pour se réaliser, deviennent vite de nouveaux problèmes à solutionner.

Aujourd'hui, il y a plus d'élèves en difficulté intégrés dans les classes québécoises que jamais auparavant, et le système d'éducation fait face à une de ses pires pénuries de travailleurs spécialisés pour les accompagner, particulièrement du côté des orthophonistes et des psycho-éducateurs. Le résultat trop fréquent de cette équation est qu'un enseignant de formation générale se retrouve à devoir théoriquement appliquer deux, trois, parfois cinq ou six plans d'intervention personnalisée pour autant d'élèves, tout en donnant un cours régulier dans la même classe, et cela seul, sans le soutien d'un spécialiste (orthopédagogue, psychologue, psycho-éducateur, orthophoniste, travailleur social, etc.).

#### **Variation en nombre des élèves handicapés ou connaissant des difficultés d'apprentissage et d'adaptation (HDA)**

	<b>Effectif handicapé*</b>	<b>Effectif total</b>	<b>Poids relatif</b>
<b>1998</b>	19 195	1 002 162	1,91 %
<b>2005</b>	27 516	935 756	2,94 %
<b>Variation</b>			
<b>En nombre</b>	8 321	(66 406)	
<b>En %</b>	43,3 %	(6,63 %)	

*Incluant les élèves présentant un trouble grave du comportement*

Une question délicate, mais fondamentale, mérite dans ce contexte d'être posée : « Est-ce qu'une intégration poussée en classe régulière des élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage et d'adaptation, sans que les ressources spécialisées soient disponibles, ne risque pas de nuire au cheminement pédagogique de tous les élèves de la classe, incluant ceux qu'on cherche à intégrer? » C'est du moins la question que se posent les parents, les gestionnaires scolaires et les enseignants.

Le ministère de l'Éducation accorde une très grande importance aux services aux élèves en difficulté. Il y investit annuellement environ 1,7 milliard \$, soit près de 12 % de son budget total. En juin 2008, la ministre Courchesne annonçait, en compagnie du ministre de la Santé et des Services sociaux, le déploiement d'un plan d'action pour soutenir la réussite des EHDAA. En plus de prévoir des investissements additionnels totaux de plus de 65 millions \$ annuellement, le plan édictait de nouvelles orientations allant dans le sens d'un meilleur soutien spécialisé et reconnaissant explicitement la création de classes spéciales comme moyen légitime et justifié pour assurer une intégration réussie et un meilleur cheminement scolaire. En outre, le plan d'action prévoyait la détermination de conditions de réussites de l'intégration en classe régulière des EHDAA. Il visait aussi à accroître la formation et l'accompagnement du personnel enseignant qui travaille auprès des élèves en difficulté. Ce plan d'action a été bien accueilli, et son implantation commence à porter des fruits.

Nous croyons que nous pouvons aller encore plus loin dans les réajustements à l'actuelle approche d'intégration, que plusieurs qualifient de « tous azimuts » ou de « à tout prix ». Des efforts supplémentaires dans la reddition de comptes publics et communautaires doivent aussi être déployés par les commissions scolaires qui gèrent les 1,7 milliard \$ dépensés annuellement. Les enseignants qui doivent enseigner à 25 et 30 élèves dont le cinquième a un plan d'intervention personnalisé méritent un soutien accru. Il est par ailleurs primordial que la décision d'intégrer ou non soit prise par l'équipe-école et les parents, avec la plus grande latitude possible. Les règles budgétaires, administratives ou liées à l'application des conventions collectives ne doivent pas entacher ce processus décisionnel, dans lequel doivent être impliqués les enseignants, les professionnels, la direction d'école et, bien évidemment, les parents.

### *Mieux aider les plus doués également*

À l'autre extrémité du spectre pédagogique, on retrouve les élèves plus doués. Leur nombre est difficile à déterminer, le phénomène de la douance étant très peu documenté au Québec. Peu de programmes ou de mesures sont spécifiquement consacrés aux élèves doués du Québec.

Pourtant, les élèves qui sont « en avance » sur leurs collègues de classe, tout comme ceux qui connaissent des difficultés, méritent de recevoir les meilleurs outils et le meilleur environnement pour développer leur plein potentiel. L'image de l'élève performant qui devrait automatiquement être un élève modèle dans son comportement ne colle pas à la réalité. En fait, comme bien souvent ils s'ennuient dans l'attente des autres, les élèves doués en viennent bien souvent à adopter des comportements inadéquats, voire à décrocher de l'école.

La douance comporte plusieurs facettes et se manifeste différemment, selon les talents particuliers du jeune et son tempérament. Comme il n'y a pas de programme de dépistage dans les écoles du Québec des jeunes doués, non seulement ces jeunes risquent souvent d'être laissés à eux-mêmes avec leur différence, mais il est pratiquement impossible d'obtenir un portrait clair de la situation de la douance au Québec, et du cheminement des élèves doués. Qui plus est, le phénomène de la douance, comme défi pédagogique, ne fait pour ainsi dire pas partie du cursus des futurs enseignants.

Les jeunes élèves doués manifestent généralement une grande aisance à maîtriser les connaissances et les techniques relatives à leur « talent » ; ils comprennent facilement, sans répétition, de telle manière qu'ils performant vite et mieux que les autres élèves de niveau régulier. C'est précisément cette aptitude à progresser plus rapidement qui justifie la mise en place de programmes qui leur sont adaptés. Pour l'heure, la réponse habituelle du système scolaire québécois est de faire sauter une année à ces élèves. En 2008, c'est ainsi 6 230 élèves du primaire qui avaient au moins un an d'avance par rapport à leurs camarades. Plus de 80 d'entre eux avaient même sauté deux années scolaires, et quelques-uns, trois années. Seulement, qui dit surperformance ne dit pas nécessairement maturité sociale et affective, ce qui dans plusieurs cas pose des problèmes d'adaptation en classe pour le jeune doué.

Depuis les deux dernières décennies, les classes enrichies ont pratiquement disparu du paysage scolaire québécois. En fait, une seule école à Montréal accueille spécifiquement les élèves doués. Nous croyons qu'il y aurait lieu de créer à nouveau des espaces dans lesquels les élèves ayant des aptitudes scolaires particulières puissent avancer au même rythme, à un rythme différent des classes régulières. Ces classes pourraient très bien être formées à l'échelle de l'école, mais aussi, dans certains cas, à l'échelle de la commission scolaire, en tenant compte évidemment de la concentration de ces élèves et de la réalité géographique et pédagogique des écoles.

### **Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 13- D'accroître les mesures liées au dépistage précoce des élèves en difficulté;**
- 14- Diminuer les ratios maître-élèves lorsque le nombre d'élèves ayant un plan d'intervention personnalisé le justifie et que les ressources spécialisées ne sont pas disponibles pour soutenir le travail de l'enseignant dans la classe;**
- 15- S'attaquer prioritairement à la pénurie de ressources spécialisées dans les écoles, à commencer par les professions d'orthopédagogues et de psycho-éducateurs;**
- 16- S'assurer que la décision d'intégrer ou non un élève présentant des difficultés soit prise par l'équipe-école (direction, professionnels et professeurs concernés) en collaboration avec les parents et que les moyens consacrés à ces élèves soient**

**transférés de la commission scolaire vers l'établissement scolaire;**

- 17- Déterminer des balises claires afin de limiter le nombre d'élèves en difficulté à l'intérieur d'une classe à un ratio qui respecte la capacité d'intégration de la classe;**
- 18- Demander aux commissions scolaires d'effectuer une reddition de comptes publics relativement à l'utilisation des sommes consacrées aux élèves en difficulté;**
- 19- Faciliter, lorsque jugé nécessaire par l'équipe-école, le recours à la création de classes spéciales regroupant des élèves en difficulté, notamment pour assurer une meilleure gestion de classe et un meilleur encadrement pédagogique au sein des classes régulières;**
- 20- Organiser, dans les meilleurs délais, une vaste consultation des parents (d'élèves en difficulté ou non), des enseignants concernés et des gestionnaires scolaires afin d'établir d'autres pistes d'améliorations possibles au cheminement scolaire des élèves en difficulté;**
- 21- Permettre aux écoles qui le souhaitent de mettre en place des parcours enrichis pour les élèves plus doués;**
- 22- Inclure dans la formation des enseignants des cours relatifs au phénomène de la douance;**
- 23- Instaurer un programme de dépistage des élèves précoces et doués et mettre en place des mesures pédagogiques adaptées à leur rythme d'apprentissage.**

## **Comment de nouvelles façons de faire peuvent assurer un meilleur fonctionnement de notre réseau d'éducation**

### **a. Des nouveaux outils pour l'aide aux devoirs**

Il existe présentement une multitude de mesures en matière d'aide aux devoirs, incluant un programme gouvernemental d'aide aux devoirs du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, ainsi qu'une multitude d'initiatives d'OSBL et d'organismes préconisant des interventions de différentes natures.

De manière générale, il est reconnu que les mesures actuelles d'aide aux devoirs comportent des lacunes qui méritent d'être corrigées afin d'atteindre les objectifs visés par ce type de mesures.

En premier lieu, la plupart des personnes consultées retiennent que le nombre de participants aux activités d'aide aux devoirs est beaucoup trop élevé pour être réellement efficace. Par exemple, lorsqu'un enfant a des difficultés en lecture, son besoin principal est d'avoir une assistance directe et relativement individualisée. Ainsi, le système d'éducation comme il existe et les mesures d'appoint s'y rattachant ne donnent pas une grande plage de temps consacrée individuellement aux enfants dans une journée. Il serait d'ailleurs impensable que chaque enfant puisse avoir dix minutes de lecture assistée chaque jour dans une classe régulière. Or, l'aide aux devoirs a justement pour but d'individualiser les démarches auprès d'élèves connaissant certaines difficultés.

Deuxièmement, la formation est parfois boiteuse ou insuffisante pour les personnes encadrant l'aide aux devoirs. À ce propos, il est souvent constaté que l'aide aux devoirs en milieu scolaire est effectuée par des surveillants ou d'autres personnes qui, bien que parfaitement intentionnées, n'ont pas nécessairement tous les outils nécessaires pour développer des stratégies efficaces d'aide aux devoirs.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 24- Prévoir un cadre d'aide aux devoirs en fonction d'un ratio enseignant ou aide au bénéfice des enfants ayant recours audit service;**
- 25- Établir un programme de formation aux personnes appelées à donner le soutien dans l'aide aux devoirs, incluant la création d'une banque d'aidants;**
- 26- S'assurer de l'uniformité à l'égard des soutiens d'aide aux devoirs apportés, notamment en préconisant que l'aide aux devoirs s'effectue sur deux plans, d'abord sur le développement de stratégies d'actions pour l'enfant (motivation et concentration), puis sur l'aide aux devoirs proprement dite et les apprentissages scolaires;**
- 27- Préconiser que des mesures d'aide aux devoirs soient aussi encouragées en dehors du système scolaire par l'intermédiaire d'OSBL, lesquels bénéficieraient évidemment d'un cadre de formation adéquat;**
- 28- Maintenir l'encouragement auprès des écoles afin qu'elles ciblent les élèves potentiellement décrocheurs et ceux ayant des besoins spécifiques. Au secondaire, intégrer une formation sur les méthodologies de travail et ainsi permettre une meilleure transition au secondaire des enfants;**

**29- Accentuer les formations d'aide aux devoirs à l'attention des parents, par exemple par l'intermédiaire des comités de parents.**

**b. Activités parascolaires et utilisation des technologies de l'information et des communications**

Les activités parascolaires contribuent à créer des liens significatifs entre les élèves et les adultes. Elles permettent à des jeunes ayant des difficultés en classe de vivre des succès, de se dépasser et de s'illustrer. Elles permettent de créer chez les élèves qui y participent un sentiment d'appartenance à leur école.

Sur le plan scolaire, les élèves qui s'engagent dans ces activités ont une plus faible propension au décrochage scolaire. Ils sont donc plus susceptibles d'avoir de meilleurs résultats scolaires et des aspirations plus élevées.

De plus, bien que ces activités soient bénéfiques pour l'ensemble des élèves, elles se révèlent d'autant plus stimulantes pour les jeunes aux prises avec des difficultés d'adaptation sociale et scolaire.

Selon une étude réalisée par Statistiques Canada, la participation à des activités parascolaires organisées a tendance à être faible dans le cas des enfants et des adolescents du Québec comparativement à ceux des provinces de l'Ouest. Des proportions relativement petites d'enfants de 6 à 9 ans et de 10 à 13 ans au Québec participent à des activités non sportives. Chez les jeunes Québécois de 14 à 17 ans, les taux de participation sont faibles non seulement en ce qui concerne les activités non sportives et les activités de clubs ou groupes communautaires, mais également en ce qui concerne la participation aux sports.

Parmi les déterminants qui contribuent à contrer le décrochage scolaire, on note les activités parascolaires autant au niveau primaire que secondaire<sup>1</sup>.

Selon M. Frédéric Guay, Ph.D., professeur à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université Laval et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la motivation et la réussite scolaires, les activités parascolaires, en motivant les élèves, peuvent avoir un impact sur leur persévérance scolaire. Consulté par la Fédération des commissions scolaires du Québec, M. Guay affirme: « Certaines recherches indiquent que les élèves à risque qui participent à des activités parascolaires, à raison d'une à quatre heures par semaine, risquent moins de décrocher parce que la participation à de telles activités favoriserait, entre autres, l'émergence d'une attitude plus positive envers l'école chez ces élèves et donc une plus grande motivation envers les apprentissages et le développement de compétences scolaires. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Fondation Lucie et André Chagnon et McKinsey & Compagnie

<sup>2</sup> Extraits d'une correspondance de M. Frédéric Guay, Ph.D., avec la FCSQ, 7 juin 2006.

## *Les technologies de l'information et des communications*

Selon NETendances, étude réalisée en août 2009, 66 % des adultes québécois avaient communiqué par courriel au cours du mois précédant et 36 % avaient discuté en direct ou clavardé. Dans la tranche 12-24 ans, 85 % des jeunes avaient utilisé le courriel « au cours du dernier mois » et 74 % avaient discuté en direct ou clavardé.

L'école québécoise fait donc face à un nouveau défi si l'on considère que 63 % des jeunes se servent d'Internet trois heures ou plus pour leurs études sur une base hebdomadaire. D'autre part, 55 % des jeunes interrogés utilisent surtout Internet plutôt que des documents papier comme support aux travaux.

Il convient donc de mettre en place de nouvelles politiques d'apprentissage pour les jeunes, de même qu'une formation appropriée pour les maîtres où les TICs seront à l'avant-scène.

Bien que les TICs constituent des vecteurs qui deviendront moins coûteux et plus accessibles au fil du temps, un défi demeure : que faire alors que certains jeunes adoptent les nouvelles technologies plus rapidement que d'autres?

### **Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 30- Établir une structure de partenariat avec les services de garde au niveau primaire en vue de l'établissement d'activités parascolaires;**
- 31- Mettre en œuvre des mesures ciblées afin que les jeunes des milieux défavorisés aient, eux aussi, accès à des activités parascolaires;**
- 32- Favoriser les activités de bénévolat en 4e et 5e secondaire, à l'instar de ce qui existe dans le Programme d'études internationales (« PEI ») de l'Office international du baccalauréat international. Intégrer le bénévolat parmi les conditions de réussite d'un diplôme d'études secondaires;**
- 33- Assurer une meilleure disponibilité des ressources spécialisées, telles que les conseillers pédagogiques TICs que l'on retrouve au niveau collégial, dans les milieux primaire et secondaire;**
- 34- Instaurer des formations pour les futurs enseignants portant sur la compétence informationnelle (identification de l'information recherchée, recherche d'information, traitement de l'information et aspect éthique), ainsi que différents progiciels de bureautique et logiciels liés aux aspects créatifs de l'Internet;**
- 35- Poursuivre la numérisation d'outils de connaissance avancés;**

- 36- Favoriser l'implantation de TICs qui aideront l'étudiant dans la construction de sa méthodologie de travail et dans le travail en équipe;**
- 37- Encourager des avenues participatives pour les parents de telle sorte que les résultats des enfants de même que leurs devoirs soient accessibles par Internet.**

### **c. Des changements dans l'organisation du travail et dans le fonctionnement des commissions scolaires**

L'organisation du travail dans les écoles, fortement encadrée par les différentes conventions collectives nationale et régionales ou locales, constitue un enjeu de taille du fonctionnement optimal du système d'éducation. Considérée à une certaine époque comme un « grimoire », la convention collective régissant le travail des enseignants peut constituer un frein à l'innovation. L'application de plusieurs de ses clauses peut entraîner des effets pervers majeurs, particulièrement au chapitre de l'intégration professionnelle des jeunes enseignants.

L'application sous tous azimuts des clauses relatives à l'engagement et à l'affectation des enseignants, respectivement au niveau de la commission scolaire et de l'école, jumelée au principe bien ancré de l'ancienneté et de son corollaire, la supplantation (le bumping), font en sorte que, trop souvent, ces jeunes enseignants sont aux prises avec des tâches plus lourdes et avec des groupes plus difficiles.

Résultats : les jeunes enseignants démontrent de plus en plus de signes d'épuisement professionnel, voire d'abandon de la carrière.

Par ailleurs, l'acte d'enseigner se déroule dorénavant dans un contexte changeant, où l'interaction des technologies et des médias est constante, la diversité culturelle omniprésente dans plusieurs milieux, et où les besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage sont de plus en plus variés. Il devient donc primordial de développer une véritable culture de la formation continue pour le personnel enseignant.

#### *Les commissions scolaires*

Il y a au Québec 72 commissions scolaires, dont 60 commissions scolaires francophones, 9 commissions scolaires anglophones et 3 commissions scolaires à statut particulier, soit crie, Kativik et du Littoral. On dénombre 1144 commissaires.

Les commissions scolaires du Québec assurent la gouvernance de :

- plus de 150 000 personnes;
- un budget annuel de plus de 9 milliards de dollars;
- 2 383 écoles dont :
  - 1 756 offrent uniquement l'enseignement préscolaire et primaire,
  - 430 uniquement l'enseignement secondaire général ou professionnel,
  - 197 à la fois l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire;
- 192 centres d'éducation des adultes;
- 195 centres de formation professionnelle.

Les commissions scolaires ont beaucoup évolué dans leurs rôles et responsabilités depuis leur création en 1845, elles constituent, selon une majorité d'intervenants du milieu, une structure intermédiaire essentielle. La gestion des immobilisations, des ressources humaines et financières et du transport scolaire sont des responsabilités qui ne pourraient être dévolues entièrement aux écoles. Une mise en commun est nécessaire, un regroupement des expertises est incontournable. Les commissions scolaires sont conçues pour agir aussi comme gouvernement local. Et qui dit gouvernement doit dire démocratie, et donc participation. À ce chapitre, il faut reconnaître que les taux faméliques de participation aux élections scolaires sont révélateurs d'une désaffectation de la population à l'égard de ces institutions. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur cet état de fait.

En premier lieu, nous croyons que la responsabilité même du commissaire scolaire doit être remise en question dans ses fondements actuels. De toute évidence, la fonction n'attire pas les foules, ni comme candidats, ni pour les élire. Le rôle de relais avec la communauté doit être réellement rempli, avec rigueur et constance, pour être considéré comme pertinent par la population. La connaissance du milieu scolaire doit aussi faire partie des exigences premières des commissaires. Comment, autrement, avoir une valeur ajoutée dans le grand défi de l'amélioration de la qualité de la formation offerte à nos jeunes ?

Nous croyons qu'un important coup de barre doit être donné pour redonner toute sa légitimité à la démocratie scolaire, laquelle légitimité s'évalue dans le taux de participation populaire aux élections scolaires. La simultanéité des élections scolaires et municipales doit être envisagée, par ailleurs, pour faciliter l'exercice démocratique. Mais, encore plus fondamentalement, les commissaires doivent démontrer leur capacité à jouer un véritable rôle de représentation des intérêts et des opinions de leur communauté. Autrement, rien ne saurait justifier la perpétuation d'une démocratie de façade, par rapport à la nomination d'administrateurs scolaires nommés pour leurs compétences, leur expérience ou leur feuille de route, par exemple.

Les commissions scolaires doivent elles aussi agir avec fermeté pour augmenter l'intérêt et la participation des communautés dans lesquelles elles œuvrent, à commencer, bien évidemment, par les parents des élèves qui fréquentent les écoles de la commission. Une plus grande transparence est demandée par plusieurs intervenants, et à juste titre. La loi 88, qui entre en application, permettra de corriger plusieurs lacunes à ce chapitre. Une vigie est nécessaire pour s'assurer que les mesures qui y sont implantées porteront des fruits. La tenue d'une assemblée générale, par exemple, doit devenir une

opportunité de débats publics ouverts portant sur les enjeux éducatifs de la communauté, et non se limiter à la seule présentation d'un rapport annuel. Les conditions de travail des cadres et les dépenses relatives aux gestionnaires et administrateurs de la commission scolaire mériteraient aussi d'être à l'ordre du jour de ces rencontres annuelles, par simple souci de transparence.

Un rééquilibrage dans la répartition des ressources et dans l'autonomie décisionnelle entre les commissions scolaires et les directions d'établissement est aussi rendu nécessaire. La mise en œuvre du Renouveau, l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques et une saine gestion de l'intégration des élèves en difficulté, par exemple, sont autant de domaines d'intervention qui demandent une bonne dose de flexibilité, tout en tenant compte de la réalité des élèves, des classes et des écoles. Une plus grande autonomie décisionnelle devrait, dans ce contexte, être dévolue aux directions d'établissements, qui sont aux premières lignes de l'organisation du milieu dans lequel nos jeunes apprennent.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 38- Augmenter le champ d'application du droit de gérance des directions d'établissements dans les questions relatives à l'engagement et à l'affectation du personnel enseignant et à l'allocation des ressources pour les élèves en difficulté et la gestion de certaines ressources financières;**
- 39- Permettre plus de flexibilité aux directions d'établissements dans l'application des clauses relatives à l'engagement et à l'affectation des enseignants;**
- 40- Assurer une meilleure formation aux directions d'établissements scolaires sur l'application des clauses de la convention collective dans un contexte d'amélioration de la formation offerte aux élèves;**
- 41- Instaurer dans les pratiques et les conventions collectives une politique de formation continue et d'évaluation cyclique du corps enseignant québécois;**
- 42- Mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer une plus grande stabilité dans la composition de l'équipe-école, tant pour le corps enseignant que pour les professionnels et le personnel de soutien.**
- 43- Repousser les prochaines élections scolaires, prévues en 2011, pour qu'elles se déroulent en même temps que les prochaines élections municipales en 2013;**

- 44- Qu'une vigie serrée soit effectuée sur le taux de participation aux prochaines élections scolaires et que, dans le cas d'une stagnation ou d'une hausse non significative de ce taux, soit envisagée la nomination des commissaires scolaires;**
- 45- Instaurer une reddition de comptes globale que les directions d'établissements font auprès des commissions scolaires, afin d'alléger leurs obligations bureaucratiques et de leur permettre de se consacrer à l'amélioration des résultats scolaires des élèves;**
- 46- Dans la continuation de la mise en œuvre du projet de loi 88, s'assurer que les commissions scolaires tiennent minimalement une assemblée générale d'information-consultation par année dans leur communauté, en abordant notamment les problématiques liées à la réussite scolaire des élèves (incluant les résultats différenciés selon le genre), à l'intégration des élèves en difficulté, à l'utilisation des sommes qui y sont consacrées, aux plaintes déposées et leurs traitements, ainsi qu'à tout autre sujet pertinent;**
- 47- Que l'assemblée générale de la commission scolaire soit aussi l'occasion de présenter les conditions de travail et les dépenses relatives à l'emploi des cadres de la commission scolaire;**
- 48- Que les commissaires scolaires aient une obligation minimale de présence dans les écoles situées dans leur district électoral, en collaboration avec les directions d'établissements.**

## **PARTIE 2**

### **Comment raffermir le lien entre l'école et l'emploi pour donner une meilleure formation**

Si, au cours des dernières pages, nous nous sommes attardés à définir des pistes d'actions afin de rendre l'école plus conviviale et plus performante dans sa mission de formation des futurs citoyens, les prochaines nous permettront de rendre l'école, comme moyen de formation des futurs travailleurs, plus efficace pour l'individu et pour la société dans son ensemble.

Le travail constitue une activité fondamentale, par laquelle l'individu grandit et s'enrichit, et avec lui toute la société. Les formations qualifiantes, celles menant à un emploi, donnent aux individus les leviers de leur réussite professionnelle, bien sûr, mais aussi les clés de leur liberté individuelle. Sur le plan collectif, c'est le progrès tout entier de la nation qui dépend de notre capacité à bien former les personnes, pour répondre aux réels besoins du marché du travail.

Or, ces progrès économiques et sociaux que nous stimulons sont à risque comme rarement ils ne l'ont été par le passé au Québec. Nous faisons face à un défi important : nos besoins vont en croissant et notre nombre pour y répondre va en diminuant. C'est ce que l'on appelle le défi démographique. Pour le relever, point de magie possible. Il faut travailler davantage et mieux. Il faut augmenter le taux d'activité et augmenter la productivité.

Il faut surtout s'assurer que les personnes qui reçoivent une formation pour exercer un métier ou une profession reçoivent la meilleure formation possible au chapitre des compétences et des connaissances, en ce sens que ces acquis doivent absolument être en phase avec les besoins actuels (et aussi à venir) de la profession ou du métier qui seront exercés. Il faut aussi s'assurer que les formations dans lesquelles nous investissons plusieurs millions de dollars annuellement viennent répondre aux besoins du marché du travail. À quoi bon former des cohortes de chômeurs? Par ailleurs, la reprise économique risque d'accentuer les déséquilibres entre l'offre et la demande de travailleurs, provoquant une rareté grandissante de main-d'œuvre qualifiée.

Notre défi consiste à combiner de manière optimale les gens, les compétences, les idées nouvelles et les technologies de pointe afin de créer un avantage concurrentiel pour le Québec.

Nous aborderons dans cette section les moyens à mettre en œuvre pour réaliser l'adéquation entre les formations offertes et les besoins des métiers et des professions, des entreprises et du marché. Nous allons aussi établir des pistes d'actions pour continuer à améliorer l'environnement de la formation, en combinant incitatifs personnels et corporatifs, pour faire se rencontrer les besoins en formation des entreprises et la disponibilité de main-d'œuvre à former.

La formation qualifiante, au plus haut niveau, est offerte par nos grandes institutions du savoir, nos universités. Elles sont aux premières lignes d'un monde qui s'est transformé considérablement et qui demande une production et une diffusion des savoirs sans précédent. Parallèlement, les échanges internationaux ont explosé, le monde économique s'est ouvert, et nous vivons une ère de concurrence entre les marchés, entre les nations et entre les entreprises qui influencent dorénavant la réussite ou l'échec des politiques publiques destinées au savoir.

Dans ce nouveau contexte, nos institutions universitaires constituent les pépinières de celles et ceux qui produiront ces savoirs et qui innoveront, en créant des nouveaux produits, des nouveaux modes d'organisation du travail, de nouveaux services et de nouveaux équipements. Ils produiront les outils de notre progrès futur.

Or, les universités québécoises crient famine. Le dernier budget du Québec nous a fait faire un extraordinaire bond en avant pour combler l'écart entre leurs besoins pour nous faire rayonner comme société et les moyens que nous mettons à leur disposition. Nous pouvons et nous devons aller encore plus loin dans cette direction.

Les résolutions qui suivent visent donc ces objectifs : mieux arrimer la formation avec le marché du travail, augmenter la participation productive au marché du travail, doter nos universités de moyens accrus et stimuler l'innovation, moteur extraordinaire de création de richesse.

### **a. Arrimage de la formation professionnelle et technique avec le marché du travail**

Le secteur de la formation professionnelle et technique forme chaque année au Québec plus de 200 000 Québécois en vue de leur insertion réussie sur le marché du travail, dans un emploi qui leur permettra de s'accomplir et de bien gagner leur vie, au sein d'entreprises qui pourront compter sur une main-d'œuvre utile et sur une source de croissance pour l'organisation.

La formation professionnelle et technique compte près de 300 programmes d'études qui mènent à l'obtention d'un diplôme d'études ainsi que des programmes d'études dits de courte durée développés par les établissements d'enseignement des réseaux secondaire et collégial.

La formation professionnelle, au niveau secondaire, c'est :

- 142 programmes menant au diplôme d'études professionnelles (DEP) du Ministère, dont environ 70 offerts en anglais.
- 25 programmes menant à l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP) du Ministère dont 12 offerts en anglais.
- 26 programmes menant à l'attestation d'études professionnelles (AEP) dont les apprentissages sont sanctionnés par les commissions scolaires.

La formation technique, au niveau collégial, c'est :

- 112 programmes d'études techniques menant au diplôme d'études collégiales (DEC) du Ministère dont près d'une cinquantaine offerts par les cégeps anglophones;
- 1 570 programmes menant à l'attestation d'études collégiales (AEC) émise par les collèges.

L'offre de services de formation professionnelle, technique et générale des adultes repose pour sa part sur trois réseaux d'enseignement qui ont leurs responsabilités propres:

- les établissements d'enseignement d'ordre secondaire pour la formation professionnelle et la formation générale des adultes: 72 commissions scolaires comptant 187 centres d'éducation des adultes et 177 centres de formation professionnelle, 3 établissements gouvernementaux et 30 établissements privés;
- les établissements d'enseignement d'ordre collégial pour la formation technique: 48 cégeps (dont 5 anglophones), 4 établissements gouvernementaux et 15 établissements privés subventionnés;
- les organismes d'action communautaire autonomes: plus de 180 organismes d'action communautaire autonomes accrédités pour offrir des services et des activités complémentaires à la formation générale de base des adultes, telles l'alphabétisation et la lutte contre le décrochage scolaire.

Finalement, plusieurs partenaires sont appelés à contribuer à l'atteinte des objectifs de ce secteur : des ministères (Emploi et Solidarité sociale, Santé et Services sociaux, etc.), des organismes, et des associations sectorielles, patronales et syndicales.

Les programmes de formation doivent mieux correspondre aux besoins du marché de l'emploi. Les acteurs agissant dans le domaine de la formation professionnelle et technique doivent travailler en étroite collaboration pour s'assurer que les formations offertes répondent aux exigences du métier... et aux réalités du marché. C'est à une nouvelle forme de partenariat que ces acteurs sont conviés.

Le milieu du travail et le milieu de la formation doivent se rapprocher encore plus. Les professeurs de la formation professionnelle et technique doivent continuellement rester à la page. Les étudiants doivent pour leur part, dans le cadre même de leur formation, se frotter à la réalité de l'emploi qu'ils seront appelés à occuper.

Finalement, le gouvernement doit également s'adapter en ajustant les ressources allouées aux intervenants ainsi qu'aux étudiants en fonction des besoins du partenariat.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 49- Mettre en place des partenariats entre les écoles spécialisées, les commissions scolaires, les cégeps, des acteurs du marché de l'emploi afin de :**
- valoriser la formation professionnelle et technique;
  - regrouper la formation professionnelle et technique;
  - encourager la mise en place d'écoles-usines en partenariat avec le marché du travail;
  - permettre aux acteurs économiques de contribuer à la formation professionnelle et technique afin, de façon continue, d'adapter ces formations aux besoins du marché du travail;
- 50- Favoriser la mise en place de stages pour les enseignants des secteurs professionnels, techniques et universitaires en milieu de travail;**
- 51- Bonifier l'offre de stages en milieu de travail pour les étudiants;**
- 52- Apporter des ajustements au programme de bourses du MELS de manière à inciter le choix d'études qui répondent à des besoins de main-d'œuvre ;**
- 53- Multiplier les programmes intégrés DEP-DEC-BAC afin de raccourcir le parcours des jeunes qui empruntent la filière universitaire;**
- 54- Créer de nouveaux centres collégiaux de transferts technologiques et favoriser un meilleur arrimage avec les entreprises privées;**
- 55- Instaurer des incitatifs pour l'innovation et la technologie dans la formation professionnelle et technique.**

**b. Une main-d'œuvre toujours mieux formée et un meilleur accompagnement pour les nouveaux arrivants en milieu de travail**

Pour relever le défi de l'évolution démographique, il est primordial de former une main-d'œuvre plus qualifiée et de relever les taux de participation au marché du travail afin que l'offre réponde à la demande. Cela signifie que les travailleurs doivent avoir facilement accès à la formation dont ils ont besoin, et que, globalement, ils doivent être

conviés à contribuer plus intensément au marché du travail, ce qui veut dire aussi plus longtemps.

Cette corvée nationale n'est pas un caprice ou le fruit d'une idéologie. Il est toujours bon de se rappeler que dès 2013, les jeunes qui arriveront sur le marché du travail seront moins nombreux que les personnes qui prendront leur retraite. En outre, selon les dernières perspectives d'Emploi-Québec pour 2007-2011, près de 700 000 postes seront à pourvoir d'ici 2011, dont le quart nécessiterait un diplôme d'études secondaires.

Le risque d'une inadéquation systématique entre les besoins des entreprises et notre capacité collective à former cette main-d'œuvre constitue un problème à la fois quantitatif et qualitatif, dont les premiers effets se font déjà sentir dans certaines régions et dans certaines industries qui ne trouvent pas la main-d'œuvre nécessaire à leur croissance. C'est tout le Québec qui souffre de cet état de fait : c'est autant de richesse que nous ne créons pas.

Une autre problématique mérite que l'on s'y attarde. Au Québec, malheureusement, beaucoup trop de travailleurs quittent le marché de l'emploi à partir de 55 ans. Quoique le taux d'activité des personnes âgées de 55 à 64 ans au Québec soit en augmentation constante, il n'en demeure pas moins qu'à hauteur de 54 %, il est bien en deçà du 63 % observé en Ontario. Le taux d'activité des personnes âgées de 60 à 64 ans, pour sa part, se situait à 37 % au Québec (2007), alors qu'il atteignait 57 % en Alberta. Des bras et des têtes ne sont pas à l'ouvrage pour relever les nombreux défis du Québec, et tous sont appelés à participer. Une contribution supplémentaire de cette portion importante de la population, tant en nombre qu'en compétences et en expériences, serait certainement souhaitée.

Par ailleurs, chaque année voit débarquer au Québec des dizaines de milliers de nouveaux travailleurs qualifiés, qui répondent à des critères rigoureux inclus dans la grille de sélection des immigrants. Si nous appelons les travailleurs qualifiés du monde à venir s'installer ici, nous avons certainement la responsabilité d'assurer leur insertion professionnelle en fonction de leurs compétences. Il est pour le moins questionnable qu'une personne réponde à nos critères de sélection, qui tiennent compte des besoins du marché du travail du Québec, mais que nous soyons incapables, par exemple, de reconnaître leurs compétences acquises dans leur pays dans des délais plus rapides. Si l'exemple du médecin étranger qui se fait chauffeur de taxi faute de mieux demeure une caricature, il reste que plusieurs professionnels nouvellement arrivés ne sont pas en mesure d'offrir leur pleine contribution au progrès du Québec. Depuis 2003, des efforts considérables ont été faits pour améliorer la reconnaissance des acquis et des compétences. De même, des mesures vigoureuses ont été mises en œuvre pour continuer à attirer et retenir le plus grand nombre possible de travailleurs qualifiés. Nous proposons ici, bien simplement, de continuer dans la même veine, pour que nous soyons encore meilleurs dans l'intégration de ces talents à la production québécoise.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 56- Bonifier les programmes de formation continue afin de mieux répondre aux besoins de main-d'œuvre de la région où elle est offerte;**
- 57- Bonifier les crédits d'impôt pour les PME et les travailleurs autonomes afin de les encourager à participer davantage aux programmes existants de formation continue;**
- 58- Relancer la formation à temps partiel dans les programmes d'attestation d'études collégiales et universitaires selon des modèles d'alternance travail-études pour adultes;**
- 59- Faciliter le maintien au travail des personnes âgées de 55 ans et plus en offrant davantage de formation aux travailleurs qui souhaitent ou doivent se réorienter vers une autre carrière;**
- 60- Accompagner les cégeps dans la formation et dans le processus de reconnaissance des acquis et des compétences professionnelles des immigrants;**
- 61- Encourager les stages d'immersion dans des milieux de travail francophones pour les étudiants adultes allophones;**
- 62- Modifier le programme de crédits d'impôt à l'embauche d'immigrants pour y inclure la catégorie stagiaire étudiants étrangers afin d'inciter les entreprises à embaucher les étudiants étrangers;**
- 63- Mettre sur pied un centre québécois d'intégration des immigrants à l'emploi en partenariat avec les établissements d'enseignement et des organismes de déploiement régional et des employeurs.**

## **PARTIE 3**

### **Des universités qui développent un meilleur savoir**

#### **a. Un financement révisé**

À partir du moment où nous convenons que le monde est devenu plus concurrentiel qu'auparavant et que cette concurrence se joue principalement dans l'économie du savoir, il faut se demander si nous équipons correctement les institutions qui livrent cette bataille pour nous. Les universités québécoises doivent être en mesure de rivaliser avec les meilleures universités du monde, tant au chapitre de la qualité du corps professoral qu'à celui de la modernité des infrastructures de recherche.

Or, si l'on compare les budgets de fonctionnement des universités québécoises, non pas avec les meilleures du monde, mais avec les universités établies dans le reste du pays, il ressort de l'analyse que nos universités connaissent annuellement un manque à gagner cumulé de 500 millions \$.

Il va sans dire que ce sous-financement a des impacts majeurs sur la qualité de l'enseignement dispensé et sur l'environnement dans lequel sont formés nos penseurs, nos gestionnaires et nos chercheurs. Ce sous-financement risque évidemment d'avoir à son tour un impact négatif sur la croissance économique du Québec.

Au moins 3 effets directs découlent de ce sous-financement :

- 1) recours massif à des chargés de cours;
- 2) détérioration des infrastructures physiques et académiques (bibliothèque, parc, systèmes informatiques, labos d'enseignement, etc.);
- 3) accumulation de déficits par l'ensemble des universités.

Globalement, les universités disposent de 3 sources de financement :

- 1) Subventions directes et contrats gouvernementaux;
- 2) Financement des étudiants par les droits de scolarité, les frais divers et les frais afférents;
- 3) Contributions du secteur privé par des dons et des contrats de recherche.

Le niveau de contribution de ces trois acteurs (étudiants, État et secteur privé) diffère du Québec par rapport au reste du Canada :

	<b>Canada</b>	<b>Québec</b>
<b>Étudiants</b>	30 %	10 %
<b>Philanthropie</b>	10 %	5 %
<b>Gouvernement</b>	60 %	85 %

Si ce sous-financement chronique mine la position concurrentielle de nos universités, et ce faisant les capacités de croissance futures de notre économie, il faut aussi noter qu'il mine les conditions de travail des professeurs, ce qui nuit à la capacité d'attraction de meilleurs professeurs sur les campus québécois. C'est un cercle vicieux qu'il est grand temps de briser, parce qu'il comporte des risques à moyen terme qui sont autrement plus dommageables pour le Québec. Nommons : marginalisation croissante des universités québécoises dans l'univers nord américain, déclin global de la qualité de la formation, recul progressif du Québec comme destination prisée par les étudiants internationaux, érosion du potentiel d'innovation de notre économie et recul de nos performances économiques globales, ce qui signifie bien concrètement une stagnation, voire un déclin de notre niveau de vie.

Nous saluons le dernier budget du Québec qui répond à une attente claire des universités, soit une hausse des droits de scolarité. Des modulations complémentaires peuvent par ailleurs être implantées pour continuer à mieux outiller les universités du Québec afin qu'elles remplissent pleinement le rôle que nous voulons les voir jouer. Le tout en maintenant les valeurs d'accessibilité et d'équité qui sont chères aux Québécois. Évidemment, une augmentation des moyens octroyés aux universités doit s'accompagner d'une reddition de comptes et d'une transparence inattaquables, la majeure partie des fonds qui leur sont dévolus provenant encore et toujours des contribuables québécois.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 64- Maintenir son engagement concernant les droits de scolarité jusqu'en 2012;**
- 65- Passé cette échéance, réviser la structure de financement des universités afin de permettre d'instaurer des droits de scolarité ainsi que des subventions gouvernementales différenciés selon les secteurs;**

- 66- Assurer le maintien de l'accessibilité par la bonification des prêts et bourses et par un remboursement modulé;**
- 67- Instaurer des critères de performance pour les universités tant sur le plan de la diplomation que sur celui de la recherche;**
- 68- Accroître le nombre de professeurs réguliers dans les secteurs des sciences de l'éducation, sciences de la santé, dans les créneaux d'excellence reconnus ainsi que dans les sciences de l'environnement et du développement durable;**
- 69- Permettre aux bacheliers, formés dans des disciplines spécifiques, d'enseigner aux niveaux primaire et secondaire, dans les disciplines pour lesquelles ils ont été formés et diplômés.**

## **PARTIE 4**

### **Faire du Québec la meilleure destination pour les étudiants et les chercheurs**

Nous avons établi ci-dessus que les universités québécoises devaient avoir les moyens de nos ambitions au chapitre de leur budget de fonctionnement, notamment pour être en mesure d'engager et de conserver les meilleurs professeurs, pour créer et maintenir des environnements stimulants intellectuellement, dotés d'équipements à la fine pointe et de ressources didactiques nécessaires à une éducation de haut niveau. Le financement de la recherche fondamentale mérite aussi quelques ajustements.

Au Québec, la proportion de chercheurs est inférieure à ce que l'on retrouve dans les pays les plus avancés en recherche. Le Québec doit continuer à former, à attirer et à maintenir des chercheurs de calibre international dans un contexte où la mobilité internationale des chercheurs, et particulièrement celle des jeunes, est très élevée.

Pour rivaliser avec les autres pays sur le plan de l'attraction des meilleurs étudiants et chercheurs, il devient nécessaire de développer des avantages comparatifs. Le fait d'octroyer le certificat de sélection une fois un diplôme d'études supérieures obtenu fait partie de ces avantages. Mais il faut faire plus, notamment au chapitre de la recherche d'envergure. Pour confirmer notre volonté de faire du Québec la première puissance mondiale d'énergies propres et renouvelables, nous proposons le développement d'un centre interuniversitaire de recherche fondamentale d'envergure mondiale dans ce créneau d'excellence<sup>3</sup>. Et pour profiter de notre connaissance accrue de l'importante ressource qu'est l'eau, du défi énorme que cet enjeu constitue pour la planète entière, nous proposons de développer un centre interuniversitaire également dans ce créneau.

Avoir des avantages comparatifs est bien, mieux les faire connaître est essentiel. Il faut donc accentuer notre offensive de promotion de l'avantage québécois à l'étranger, par le biais de nos délégations, bureaux du Québec et missions étrangères.

La valorisation et le transfert technologiques font l'objet de mesures et de mécanismes spécifiques de la part du gouvernement visant à mieux soutenir la commercialisation des nouvelles connaissances issues de la recherche. Un bon nombre de ces mesures ont été introduites sur une base expérimentale. Le dispositif actuel comporte cependant des lacunes qui doivent être corrigées afin d'accroître les retombées commerciales des investissements.

Les établissements du Québec effectuent un peu plus de 31 % de la recherche canadienne, mais cette recherche ne génère que 17 % des inventions divulguées, 18 % des nouvelles licences et 17 % des entreprises créées à ce jour au Canada. Ainsi, pour une même quantité d'inventions déclarées, le nombre de brevets obtenus par les

---

<sup>3</sup> En mai 2009, à Laval, les militants du PLQ réunis en Conseil général ont adopté une résolution qui proposait de faire du Québec la première puissance mondiale d'énergies propres et renouvelables.

universités québécoises est inférieur de près de la moitié au nombre de brevets obtenus par les universités américaines.

Ces performances moyennes ne sont pas le seul fait d'un manque d'investissements en recherche fondamentale. En effet, il s'est investi dans les universités et les centres de recherche du Québec pour près de 500 millions \$ en 2004-2005, provenant de trois principales sources : le secteur privé (106 millions \$), le gouvernement fédéral (177 millions \$) et le gouvernement du Québec (140 millions \$). Si les investissements réalisés par le secteur privé sont très probablement en phase avec leurs besoins, une meilleure coordination des investissements réalisés par les gouvernements devrait être mise en œuvre, notamment pour s'assurer que les investissements fédéraux partagent les objectifs fixés par le gouvernement du Québec, notamment par sa Politique de l'innovation.

**Il est proposé que le Parti libéral du Québec s'engage à :**

- 70- Assurer une meilleure coordination entre le financement fédéral et le financement provincial, et à encourager une participation plus importante des entreprises privées dans la recherche;**
- 71- Confirmer sa volonté de faire du Québec la première puissance mondiale d'énergies propres et renouvelables en développant un centre interuniversitaire de recherche fondamentale d'envergure mondiale dans ce créneau d'excellence;**
- 72- Développer un centre interuniversitaire de recherche fondamentale d'envergure mondiale sur l'eau;**
- 73- Favoriser l'innovation et le transfert de connaissances à la communauté socio-économique (fonds subventionnaires, BLEU et le Salon national de la recherche);**
- 74- Mettre en place une vaste offensive, en concertation avec les cégeps et les universités, pour faire la promotion du Québec comme destination études via les délégations générales du Québec et les bureaux du Québec à l'étranger ainsi qu'au sein des missions québécoises à l'étranger;**
- 75- Offrir un guichet web unique pour les étudiants étrangers qui désirent venir étudier au Québec et promouvoir cet outil via nos antennes à l'étranger et lors de mission;**
- 76- Soutenir les initiatives de recrutement d'étudiants internationaux orchestrées par les établissements d'enseignements afin que les délégations puissent leur servir de levier;**

- 77- Assurer une pérennité de la mesure d'attribution du certificat de sélection aux étudiants étrangers qui obtiennent leur diplôme au Québec;**
- 78- Envisager une mesure de remboursement partiel des droits de scolarité majorés des étudiants étrangers sous forme de crédits d'impôt pour ceux qui, après leurs études, s'établissent de façon permanente au Québec pour un minimum de cinq ans. Le crédit d'impôt devrait être plus élevé pour ceux qui choisissent de s'installer en région;**
- 79- Bonifier la formation en francisation spécialisée pour les étudiants étrangers.**

## Conclusion

Maintenant que le gouvernement a mis en place les bases d'une relance économique solide, notre devoir est de nous assurer que cette relance soit durable. Le meilleur moyen d'assurer une relance durable, c'est de mieux outiller notre relève.

Il faut que nos jeunes maîtrisent mieux le premier outil par lequel ils exercent pleinement leur citoyenneté au Québec, soit la langue française. Il faut nous assurer que tous nos jeunes évoluent dans un environnement scolaire qui favorise le développement du plein potentiel de chacun, que ce soit les élèves en difficulté, les garçons ou les élèves les plus doués. Il faut développer le potentiel de chacun afin d'avoir les meilleurs élèves.

Dans une économie mondialisée et fortement concurrentielle, il est plus que jamais essentiel que les Québécois aient accès à une formation de qualité, qui les qualifie pour l'emploi qu'ils désirent occuper et qui réponde aux besoins des entreprises de toutes les régions du Québec. Il faut donc mettre tous les acteurs concernés autour d'une même table pour que les formations offertes dans les régions soient arrimées aux besoins des entreprises de ces régions. Il faut raffermir le lien entre l'école et l'emploi pour donner la meilleure formation.

Dans une économie du savoir, tous les cerveaux doivent contribuer. Les immigrants qualifiés doivent pouvoir mettre leurs talents et leurs compétences à profit, et les étudiants internationaux doivent voir le Québec comme la meilleure destination pour réaliser leurs rêves.

Pour faire du Québec une nation attrayante, ses institutions de haut savoir doivent avoir les moyens des ambitions qu'elles portent en notre nom. Le financement de nos universités doit être revu et corrigé, et des investissements supplémentaires doivent être réalisés dans les domaines de la recherche de pointe, créatrice d'innovations commerciales et sociales, nouveaux fondements du progrès du Québec. Il faut mettre en place les meilleurs outils pour développer le meilleur savoir.

Comme jamais auparavant, l'éducation devient un enjeu de maintien et de développement de notre niveau de vie. Pour améliorer notre sort, il faut avoir l'audace de viser haut. C'est pourquoi le Parti libéral du Québec souhaite faire du Québec la nation la mieux instruite.

Commission politique



---

CAHIER DES RÉSOLUTIONS



## RÉSOLUTION 1

### **LE REDÉVELOPPEMENT URBAIN CIBLÉ POUR OPTIMISER LES INFRASTRUCTURES EXISTANTES DU MÉTRO DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL**

- ATTENDU QU' il existe aujourd'hui 68 stations au sein du réseau du métro de la Société de transport de Montréal;
- ATTENDU QU' en 2010, les 66,25 km existants du métro de Montréal coûteraient plus de 10 milliards d'investissements;
- ATTENDU QUE le métro de Montréal est une richesse unique qui doit servir le plus grand nombre d'usagers possible dans un objectif d'optimisation des acquis et de développement durable;
- ATTENDU QU' il est reconnu qu'un ratio efficacité-densité minimal des alentours des stations de métro, selon des principes d'analyse reconnus, est de 100 logements à l'hectare dans un rayon de 750 mètres;
- ATTENDU QU' un bon nombre de stations du réseau côtoie des terrains vagues et une densité insuffisante de population.

### **IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. D'évaluer immédiatement le ratio efficacité-densité des zones avoisinantes de chacune des stations de métro;
2. D'élaborer un plan d'action, de concert avec les Municipalités, afin de mettre en place des stratégies concrètes de densification des zones avoisinantes des stations de métro qui sont présentement sous-développées;
3. De s'assurer que tout développement futur du métro tienne compte du ratio efficacité-densité des zones avoisinantes et comporte un plan d'optimisation desdites zones.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SAINT-HENRI-SAINTE-ANNE  
COMMISSION POLITIQUE DE MONTRÉAL

**POUR UNE CROISSANCE DES RÉGIONS PAR UN RETOUR  
DES JEUNES TRAVAILLEURS ET DES IMMIGRANTS**

- ATTENDU QUE l'exode vers les grands centres urbains est un phénomène qui ne cesse de faire diminuer la population des régions du Québec;
- ATTENDU QUE l'exode vers les grands centres est un phénomène qui touche particulièrement les jeunes qui quittent leur région natale pour aller entreprendre des études;
- ATTENDU QUE les projections démographiques démontrent que l'exode des jeunes aura pour effet d'aggraver grandement l'impact du choc démographique sur les régions du Québec;
- ATTENDU QUE l'immigration est une richesse qui doit être partagée sur tout le territoire du Québec;
- ATTENDU QUE la région métropolitaine de Montréal récolte 85 % des nouveaux arrivants, comparativement à un très mince 1,5 % dans les 7 régions ressources du Québec;
- ATTENDU QUE la transmission des entreprises agricoles à la génération montante est de plus en plus difficile compte tenu de leur taille et du défi que constitue l'établissement en région;
- ATTENDU QUE la perte des ressources jeunes et qualifiées ainsi que l'absence d'immigration dans une région nuisent au développement des entreprises de l'avenir et à la formation d'une relève prometteuse et diversifiée.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. D'améliorer l'actuel crédit d'impôt de 8 000 \$, réparti sur 3 ans, pour un nouveau diplômé travaillant en région éloignée notamment en le rendant remboursable, en élargissant son application aux jeunes entrepreneurs et aux nouveaux arrivants qualifiés dont les compétences sont reconnues et en trouvant un critère d'admissibilité plus inclusif que celui de l'établissement dans une région ressource;

2. De consolider, soutenir et encourager la mise en place de mesures incitatives et financières visant à permettre aux jeunes entrepreneurs la réalisation de leur projet d'entreprise en région;
3. D'encourager l'embauche et le travail à distance par la mise en place d'infrastructures technologiques à la portée des employeurs permettant de faire des entrevues à distance, par la levée des barrières administratives pouvant empêcher le télétravail dans la fonction publique, et par la prise en charge des frais de déplacement d'une personne faisant des démarches pour trouver un emploi en région éloignée;
4. De mettre en place une politique nationale de régionalisation de l'immigration en unifiant les mesures existantes, accentuant l'établissement de l'immigration en région et favorisant la rétention de ces derniers en région une fois qu'ils s'y sont établis;
5. D'améliorer le programme de prime à l'établissement en milieu agricole en augmentant l'aide versée aux jeunes qui prennent la relève ou qui démarrent une entreprise agricole afin qu'il tienne compte de l'augmentation de la valeur des entreprises, de l'augmentation du prix des intrants et de la diminution des prix de vente de ces dernières années.

COMMISSION-JEUNESSE

**PLAN DE TRAVAIL SUR L'ÉLECTRIFICATION PRÉVUE  
POUR LES TRAINS DE BANLIEUE**

- ATTENDU QUE le Québec s'est donné comme stratégie de diminuer sa dépendance au pétrole et à la fuite des capitaux à l'étranger;
- ATTENDU QUE le Québec veut promouvoir l'exploitation de ses énergies propres notamment celle de l'hydroélectricité;
- ATTENDU QU' il est important pour le Québec de continuer de lutter contre les changements climatiques;
- ATTENDU QUE le Québec est parmi les leaders en matière de politiques visant à lutter contre les changements climatiques;
- ATTENDU QUE le Québec s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 20 % d'ici 2020;
- ATTENDU QUE l'Agence métropolitaine du transport (AMT) étudie présentement la possibilité d'électrifier ses réseaux de train dans le but de réduire les GES;
- ATTENDU QUE l'AMT et le ministère des Transports du Québec (MTQ) sont des joueurs importants en matière de changements climatiques;

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De demander au MTQ et à l'AMT qu'ils adoptent un plan de travail visant à permettre l'accélération de l'électrification prévue des trains de banlieue, notamment celle du train de l'Est.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BOURASSA-SAUVÉ

**POUR FAIRE D'UNE POPULATION VIEILLISSANTE UNE RICHESSE**

- ATTENDU QUE la croissance démographique a été un des principaux déterminants de la croissance économique dans l'histoire récente du Québec;
- ATTENDU QUE la population en âge de travailler (i.e. les 15 à 65 ans) commencera à décliner à partir de 2013-2014;
- ATTENDU QU' actuellement le Québec accuse un retard en ce qui a trait au taux d'activité chez les personnes de plus de 50 ans comparativement à l'Ontario et au reste du Canada;
- ATTENDU QU' une étude récente du CIRANO intitulée « la longévité : une richesse » a démontré qu'il pourrait être possible de continuer à voir croître la population active (i.e. la population effectivement au travail) malgré la diminution de la population en âge de travailler par la mise en place de mesures incitatives permettant d'impliquer davantage les personnes âgées au marché du travail;
- ATTENDU QUE le climat économique des années 90 a poussé les gouvernements à élaborer des incitatifs à la retraite hâtive qui sont actuellement mal adaptés à la réalité démographique actuelle qui requiert plutôt des incitatifs à la retraite progressive;
- ATTENDU QUE la décroissance de la population active pourrait avoir des conséquences plus que considérables sur la croissance économique et notre capacité à soutenir les programmes sociaux actuellement en vigueur au Québec;
- ATTENDU QUE l'arrivée du choc démographique est une réalité inévitable à laquelle l'ensemble de la population doit être préparée et pour laquelle des mesures telle l'augmentation de l'âge de la retraite doit être envisagée si cela se révèle nécessaire.

## **IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. De favoriser l'augmentation du taux d'activité de la population de 55 ans et plus en :
  - a) éliminant les incitatifs fiscaux et les contraintes favorisant les retraites hâtives de façon à favoriser davantage les retraites progressives;
  - b) basant les critères d'admissibilité de certains avantages offerts aux travailleurs et aux retraités sur leur situation financière plutôt qu'uniquement sur l'âge;
  - c) rendant illégale toute clause de convention collective qui forcerait le départ à la retraite d'un employé qui désire rester en emploi;
  - d) négociant avec le secteur public une augmentation nécessaire de l'âge de la retraite pour les employés de l'État et une réduction des différentes clauses favorisant les retraites hâtives prévues à l'intérieur des conventions collectives;
  - e) révisant le facteur d'ajustement des rentes de façon à s'assurer que tout prestataire du Régime des rentes du Québec (RRQ) qui désire prendre sa retraite après 65 ans recevra une prestation actualisée de manière équitable;
  - f) centralisant et simplifiant les programmes favorisant l'employabilité des personnes âgées de 50 ans et plus.
  
2. D'étudier, si l'ensemble des mesures favorisant l'augmentation du taux d'activité chez les 55 ans et plus ne permet pas de suivre un scénario prédéterminé par le gouvernement de croissance continue de la population active, la possibilité d'augmenter l'âge de la retraite.

COMMISSION-JEUNESSE

**STIMULER L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES QUÉBÉCOIS, UNE IDÉE QUI  
POURRA CONCRÈTEMENT DIMINUER LA DETTE  
ET DIMINUER LES TAXES ET IMPÔTS**

- ATTENDU QUE le PLQ a toujours été un parti qui prône le développement du Québec par la création de sa richesse;
- ATTENDU QUE la province de Terre-Neuve et Labrador est devenue une province riche en un court laps de temps, à la suite de l'exploitation des hydrocarbures présents sur son territoire;
- ATTENDU QUE cette exploitation respecte les normes et les règlements les plus élémentaires de l'environnement;
- ATTENDU QUE l'exploitation des hydrocarbures compte maintenant pour 17 % du PIB de la province de Terre-Neuve et Labrador;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a annoncé une série de mesures pour stimuler l'exploration gazière au Québec;
- ATTENDU QUE cette annonce bien accueillie est loin d'être profondément ambitieuse;
- ATTENDU QUE le potentiel est plus grand, tel qu'il est mentionné dans un communiqué émis par le ministère des Ressources naturelles en date du 25 mars 2009 : « La géologie du Québec est favorable à la découverte de gisements gaziers et les travaux d'exploration déjà amorcés l'ont démontré. Imaginez, si la totalité du potentiel gazier était exploitée, la production pourrait répondre aux besoins du Québec pendant près de 190 ans. Le développement du Québec doit mettre à profit cette nouvelle filière énergétique »;
- ATTENDU QUE cette création de richesse a comme objectif d'augmenter les revenus et de diminuer la dette, ce qui entraîne une diminution des taxes et impôts;
- ATTENDU QUE le développement des hydrocarbures québécois doit se faire dans le respect des normes environnementales.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC QUE :**

1. L'État se dote d'une véritable politique d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures québécois.
2. Cette politique tient compte des préoccupations légitimes en matière environnementale.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE SAINT-LAURENT

**POUR LA DIVERSIFICATION DES MARCHÉS VERS L'AMÉRIQUE LATINE**

- ATTENDU QUE la prospérité et la compétitivité du Québec s'assoient sur la diversification de ses marchés et sur la qualification de sa main-d'œuvre, et qu'il est dans l'intérêt du Québec de les favoriser;
- ATTENDU QUE l'Amérique latine, soit l'Amérique du Sud, l'Amérique centrale et les Caraïbes représentent un marché dynamique dont les prévisions économiques indiquent une croissance de 3 % à 4.5 % en 2010, et qu'il est, de l'avis d'EDC, l'un des marchés émergents les plus prometteurs pour les exportateurs canadiens et que les exports québécois se chiffraient à plus de 1,6 milliard en 2008, une augmentation de 52 % en un an;
- ATTENDU QUE l'Amérique latine est un marché de plus de 465 millions d'habitants, hautement scolarisés et branchés, dont l'âge médian de la population est de 25 ans et le taux de fertilité est de 2,63;
- ATTENDU QUE le Canada a conclu 4 Accords de libre échange (ALE) avec des pays de l'Amérique du Sud (Chili, Colombie, Costa Rica et Pérou), une entente portant sur le commerce et l'investissement entre le Canada et l'Amérique Centrale, et qu'il est en voie de signer deux autres ALES régionaux (pays des Caraïbes et pays Andins), ainsi que deux autres accords bilatéraux (Panama et République dominicaine);
- ATTENDU QUE le Québec a signé 49 ententes avec les pays de l'Amérique latine, dont 35 sont toujours en vigueur notamment dans les domaines de l'éducation et la formation, de la coopération générale multisectorielle et des ressources naturelles, ainsi que 9 projets de coopération, et qu'il compte un bureau général à São Paulo, au Brésil, et une antenne à Santiago du Chili.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. Que le gouvernement du Québec considère l'Amérique latine comme un marché naturel dans la diversification de ses marchés et par conséquent :

- a. Que le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation adopte une stratégie d'affaires concertée afin d'aider les entreprises québécoises à exporter leurs savoirs, expertises et produits en Amérique latine;
- b. Que dans cette stratégie, une plus grande diffusion de l'information soit accessible aux entreprises québécoises;
- c. Que le ministère des Relations internationales explore la possibilité d'accroître sa présence en Amérique latine hispanophone notamment en considérant la nomination d'un agent économique supplémentaire sur le territoire.

COMMISSION POLITIQUE

**ABITIBI-TEMISCAMINGUE :  
PÔLE D'EXCELLENCE MINIER QUÉBÉCOIS**

- ATTENDU QU' un grand nombre d'entreprises minières en exploration, en exploitation et en services miniers spécialisés œuvre en Abitibi-Témiscamingue et compte tenu du nombre d'emplois directs liés au secteur minier en Abitibi-Témiscamingue (plus de 8000) en plus des emplois spécialisés dans les secteurs du génie, des équipementiers et des services;
- ATTENDU QUE la spécialisation et l'expertise sont présentes au sein des institutions d'enseignement, à savoir le Centre national de formation professionnelle de la Commission scolaire de l'Or et des Bois et les cinq options en formation technique au cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et compte tenu que le plus grand nombre de candidats évoluant dans les programmes de maîtrise et de doctorat en génie minier et en environnement minier au Québec, se trouvent à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU QUE plus de 80 chercheurs et étudiants œuvrent dans le domaine minier à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et compte tenu des activités de transfert de connaissances réalisées par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et le Centre collégial de transfert technologique de l'Abitibi-Témiscamingue;
- ATTENDU QUE de nombreux étudiants, professeurs-chercheurs et agents de développement, venus de plusieurs pays à vocation minière, ont choisi l'Abitibi-Témiscamingue pour se scolariser et partager leurs savoirs;
- ATTENDU QUE des activités de maillage ont été réalisées par des structures pan-régionales telles que le Secrétariat aux alliances économiques Cris-Abitibi-Témiscamingue et le Comité de maximisation des retombées économiques du Nord-du-Québec et de l'Abitibi-Témiscamingue et compte tenu de l'apport d'un organisme de développement du secteur minier à l'étranger, soit 48<sup>e</sup> Nord International;

- ATTENDU QUE Géologie-Québec, Canmet, l'Institut national des mines, Soquem tous des déconcentrés en Abitibi- Témiscamingue;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a décidé d'accorder à l'Abitibi-Témiscamingue le leadership du développement d'un créneau d'excellence Techno-mines souterraines dans le cadre du Programme ACCORD;
- ATTENDU QUE 245 membres, provenant de 141 entreprises et institutions directement concernées par le secteur minier, siègent au sein d'une structure de concertation et de développement (MISA) contribuant à la vitalité du système productif minier du Québec.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. De faire de l'Abitibi-Témiscamingue le pôle d'excellence minier de nature mondiale;
2. D'appuyer les initiatives et d'en promouvoir les capacités, afin de permettre à la région de se distinguer et de réussir dans ce créneau prioritaire pour le Québec.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

**AIDE ET ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI POUR LES TRAVAILLEURS IMMIGRANTS**

- ATTENDU QUE les travailleurs immigrants et leur famille seront appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans le développement socio-économique du Québec et que la meilleure façon de favoriser l'intégration des personnes immigrantes à la société d'accueil passe indéniablement par l'insertion en emploi;
- ATTENDU QUE la région de l'Outaouais est une région frontalière et que la situation de l'emploi à Ottawa exerce une grande attraction sur les personnes immigrantes, toute mesure ou organisme avec un mandat d'intégration des personnes immigrantes en Outaouais par leur insertion au marché du travail sont pertinents;
- ATTENDU QUE deux mesures d'Emploi-Québec telles que le Service d'aide à l'emploi (SAE) et le Projet de préparation à l'emploi (PPE) comprennent une condition voulant que 50 % des personnes admissibles aux programmes doivent être des prestataires de l'assurance-emploi. Si l'organisme bénéficiaire n'atteint pas cette cible, Emploi-Québec rajuste la cible totale l'année d'après en fonction du nombre de personnes prestataires aidées pendant l'année<sup>1</sup> ;
- ATTENDU QUE cette condition d'Emploi-Québec se révèle inadéquate dans le cas des chercheurs d'emploi immigrants. Les chercheurs d'emploi immigrants ont les mêmes besoins d'aide et d'accompagnement qu'ils soient prestataires ou non de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi;

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. Que les deux mesures d'Emploi-Québec suivantes, le Service d'aide à l'emploi (SAE) et le Projet de préparation à l'emploi (PPE), soient offertes indistinctement

---

<sup>1</sup> Par exemple, si la cible totale de personnes aidées est à 100, l'organisme doit nécessairement recruter 50 prestataires et ne pas desservir les non-prestataires au-delà de la cible permise. Si l'organisme présente un bilan avec 40 prestataires et 60 non-prestataires, la cible totale sera réduite à 80 l'année suivante.

aux personnes immigrantes chercheuses d'emploi, peu importe qu'elles soient prestataires ou non de l'assistance-emploi ou de l'assurance-emploi;

2. Que les mesures et les actions mises de l'avant par les divers ministères pour favoriser l'intégration des personnes immigrantes s'inscrivent dans une planification régionale concertée entre les diverses instances telles que la Ville de Gatineau, la Conférence régionale des élus (CRÉ), les organismes œuvrant auprès des personnes immigrantes, etc.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES, COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE  
DE L'OUTAOUAIS ET ASSOCIATION LIBÉRALE DE HULL

**HARMONISATION DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME ET LA LOI  
SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES DU  
QUÉBEC**

- ATTENDU QUE la qualité du développement durable et de l'occupation du territoire du Québec sont en grande partie régies par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec;
- ATTENDU QUE ces deux lois se sont développées généralement de manière distincte;
- ATTENDU QU' il y a nécessité d'harmoniser ces deux lois de manière à concilier efficacement le développement du territoire en zone urbaine et agricole avec une vision globale, plutôt qu'en vase clos.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. Que le gouvernement libéral du Québec révise et propose une harmonisation efficace de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, de manière à permettre un développement durable, harmonieux et global de l'ensemble du territoire québécois, de manière à respecter les impératifs de développement efficace du territoire et de protection des terres agricoles;
2. Que le gouvernement libéral du Québec s'assure que tous projets de développement s'inscrivent dans un plan intégré avec une vision globale plutôt qu'au cas par cas, en tenant compte entre autres des éléments suivants :
  - a) la mise en valeur des terres incultes ou non développables à des fins agricoles;
  - b) l'utilisation de critères de densification satisfaisants pour optimiser l'utilisation du territoire;
  - c) s'assurer que le développement du territoire en zone agricole tienne aussi compte de critères économiques, dont offrir un espace de développement

des noyaux villageois faisant face à une saturation de leur milieu urbain, permettre l'implantation d'activités économiques favorables à l'agriculture, de même que l'installation de certains types de fermes de petite superficie et certaines activités para-agricoles.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST ET COMMISSION  
POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

**AIDE AUX ÉTUDES SUPÉRIEURES**

- ATTENDU QUE nous sommes à un moment de l'histoire où la population est vieillissante, le besoin en main-d'œuvre qualifiée est crucial et une pénurie de travailleuses et travailleurs est anticipée;
- ATTENDU QUE le gouvernement libéral connaît un très bon succès avec sa politique familiale pour accroître le taux de natalité au Québec et qu'il est ainsi de plus en plus fréquent de trouver des familles nombreuses, spécialement en région périphérique;
- ATTENDU QUE plusieurs parents aux prises avec une telle situation n'ont pas la capacité de contribuer financièrement aux études de leurs enfants de façon aussi importante, nécessitant ainsi que ces derniers s'assurent d'un revenu pendant la saison estivale;
- ATTENDU QUE le système de prêts et bourses actuel ne tient pas compte de la réalité des familles nombreuses et que les montants octroyés sont diminués dès que l'étudiante ou l'étudiant touche un revenu pendant la saison estivale.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que des améliorations soient apportées au système actuel d'attribution de prêts et bourses en vue de corriger certaines iniquités, dont celles engendrées par les familles nombreuses et celles liées à la baisse des montants octroyés pour les étudiantes et étudiants qui travaillent pendant la saison estivale.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS SAINT-LAURENT

**POUR L'ESSOR D'UNE CULTURE D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURSHIP  
CHEZ LES JEUNES**

- ATTENDU QU' une étude récente de la Fondation de l'entrepreneurship du Québec a démontré que les jeunes Québécois accusaient un certain retard en matière d'entrepreneurship comparativement aux jeunes des autres provinces;
- ATTENDU QUE la transmission des connaissances entre entrepreneurs sortants et entrepreneurs montants doit devenir une encore plus grande priorité dans un contexte de changement démographique;
- ATTENDU QUE l'innovation au Québec passe par notre capacité à stimuler l'entrepreneurship et à développer de nouveaux modèles d'affaires.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. De favoriser le développement d'une culture entrepreneuriale chez les jeunes en :
  - a) poursuivant l'investissement dans le défi de l'entrepreneuriat jeunesse présent dans la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014;
  - b) appuyant concrètement les organismes qui favorisent le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes Québécois;
  - c) développant encore davantage les programmes de mentorat afin de s'assurer d'une relève compétente en mettant à profit nos dirigeants sortants;
  - d) développant davantage de programmes de type entrepreneuriat-études dans les écoles secondaires.

COMMISSION-JEUNESSE

**PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ SOLAIRE**

- ATTENDU QUE les nouvelles technologies de captation de l'énergie solaire permettent aux consommateurs résidentiels et industriels de devenir des petits producteurs d'énergie électrique;
- ATTENDU QUE le coût d'achat de ces systèmes nécessite encore un investissement important;
- ATTENDU QUE l'Ontario a mis en place un programme d'achat d'énergie électrique solaire par des autoproducteurs avec un tarif garanti ( Feed-in-Tariff) pour une longue période de temps permettant d'amortir le coût d'achat de ces systèmes;
- ATTENDU QUE le potentiel énergétique est important, tout en permettant une intégration architecturale minimisant l'impact visuel de ces systèmes;
- ATTENDU QU' il existe présentement une fenêtre d'opportunité pour soutenir le développement d'un secteur industriel d'équipementiers québécois de systèmes de captation de l'énergie solaire.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De demander à Hydro-Québec de mettre rapidement en place un projet d'achat avec un tarif garanti pour l'énergie électrique en offrant un prix et une durée permettant aux citoyens ou aux industriels de devenir des producteurs d'énergie solaire.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE QUÉBEC

**AMÉLIORATIONS SOUHAITÉES QUANT À LA  
CONVENTION COLLECTIVE**

- ATTENDU QUE les conventions collectives sont en renouvellement;
- ATTENDU QUE celles-ci ne permettent aucune flexibilité dans la tâche de l'enseignant et empêchent la mise en place de nombreux projets prometteurs de réussite;
- ATTENDU QUE celles-ci permettent que les enseignants puissent se promouvoir d'un changement d'école chaque année;
- ATTENDU QUE l'organisation scolaire, en fonction des contraintes de la convention collective, ne favorise pas le suivi particulier auprès des élèves du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> cycle.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- 1- que la convention collective permette plus de souplesse dans la tâche de l'enseignant, telle que l'enseignement de deux matières par exemple, afin que l'élève du secondaire ait un nombre restreint d'enseignants pour développer une relation élève-enseignant de qualité;
- 2- que le processus d'affectation-mutation limite le déplacement de l'enseignant entre les écoles à un temps fixe de cinq (5) ans, afin de favoriser la stabilité de l'équipe-école et son imputabilité quant aux enjeux du projet éducatif et du plan de réussite ainsi que le développement de liens significatifs à plus long terme entre l'élève et celui-ci.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

**DÉDUCTIONS FISCALES POUR COUVRIR LES FRAIS LIÉS AUX ÉTUDES  
NÉCESSITANT UN RELOGEMENT DE L'ÉTUDIANT**

- ATTENDU QU' une bonne éducation pour ses jeunes est essentielle au développement d'une région;
- ATTENDU QUE dans les régions périphériques, les réalités démographiques font qu'une partie de la population est éloignée des centres de formation professionnelle et des centres collégiaux;
- ATTENDU QUE certaines régions du Québec ne sont pas dotées de centres universitaires;
- ATTENDU QUE les frais encourus pour déplacer et reloger leurs enfants afin de leur permettre de poursuivre leurs études représentent souvent des sommes prohibitives pour les parents.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De demander au gouvernement du Québec de reconnaître pour déductions fiscales, à leurs parents ou à leur débiteur alimentaire, les frais supplémentaires de déplacements et de logement des étudiants qui doivent s'éloigner parce que le cours choisi n'est pas disponible à proximité, et ce, à la condition qu'ils fréquentent le centre de formation le plus près de leur domicile.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA GASPÉSIE ET  
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET COMMISSION POLITIQUE  
RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

### **SENSIBILISATION POUR LA DIVERSITÉ**

- ATTENDU QUE le gouvernement, via le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), définit l'immigration comme une contribution « au renouvellement de la population active et à la participation au développement social, économique et culturel [faisant du] Québec un État moderne, ouvert sur le monde et fier de sa diversité »;
- ATTENDU QUE le gouvernement, via le MICC, promeut un Québec interculturel qui « profite pleinement de la richesse sociale, politique, culturelle et économique de son ouverture au pluralisme, à la diversité et à la multiplicité des appartenances »;
- ATTENDU QUE le gouvernement a élaboré le projet de loi n° 94, « responsable et équilibré, qui a pour effet de baliser les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et le secteur public »;
- ATTENDU QUE le gouvernement, via le MICC, s'est déjà doté d'un plan gouvernemental (2008-2013) « La diversité : une valeur ajoutée » qui « s'inscrit dans une stratégie globale visant l'intégration des personnes immigrantes, la francisation, la promotion des valeurs communes de la société québécoise, la gestion de la diversité et la pleine participation des Québécois des communautés culturelles à la vie du Québec »;
- ATTENDU QUE la population a demandé à plusieurs reprises que la question des accommodements soit clarifiée, notamment durant ces dernières semaines.

### **IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- 1- que le gouvernement du Québec invite de nouveau « l'ensemble de la société à se mobiliser et à travailler de concert afin d'atteindre les objectifs » du plan « La diversité : une valeur ajoutée »;
- 2- que le gouvernement du Québec sensibilise davantage et de manière plus régulière la population aux notions de laïcité ouverte et de pluralisme dans la perspective de

l'arrivée régulière de nouveaux immigrants;

- 3- que le gouvernement du Québec travaille davantage de concert avec les municipalités pour mieux réussir l'intégration des nouveaux immigrants comme cela se fait avec la politique de la Ville de Sherbrooke des nouveaux immigrants.

## COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

**PROJET DE MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME**

- ATTENDU QUE l'autoroute Ville-Marie constitue depuis plus d'une vingtaine d'années une cicatrice au cœur du centre-ville et de l'est de Montréal;
- ATTENDU QUE la rue Notre-Dame traverse un secteur grandement dévalorisé et dénaturé et que la succession de projets avortés, depuis 40 ans, perpétue la situation. Ce qui constitue un frein à son développement économique et social;
- ATTENDU QU' il s'agit de l'une des principales portes d'entrée du centre-ville de Montréal qui revêt davantage des allures de zones sinistrées;
- ATTENDU QUE la fin abrupte des voies rapides à la rue Papineau combinée à l'affluence en provenance du pont Jacques-Cartier entraîne des débordements dans les zones riveraines habitées et altère de façon considérable la qualité de vie des résidents;
- ATTENDU QUE la réalisation corrigerait une anomalie et permettrait la revitalisation des quartiers avoisinants ainsi que la mise en œuvre de projets structurants pour la métropole;
- ATTENDU QUE le projet actuel est en réévaluation parce que la réalisation est une aventure onéreuse.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- 1- Que le gouvernement du Québec confirme sa volonté d'aménager cette artère cruciale pour le développement de Montréal;
- 2- Que le ministère des Transports, dans la foulée de la remise en question du projet de modernisation de la rue Notre-Dame tel que présenté élabore un plan de mise en œuvre par étapes afin que l'on procède à la construction le plus rapidement possible de tronçons considérés plus prioritaires, faisant consensus et qui entrent dans l'enveloppe budgétaire actuellement disponible. C'est-à-dire la partie entre Amherst et Frontenac.

**EN FAVEUR DE LA VALORISATION, DE L'INVESTISSEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'ESPAGNOL, LANGUE TIERCE**

- ATTENDU QUE l'éducation est un levier important et une condition essentielle à un enrichissement social, culturel et économique durable pour la société québécoise;
- ATTENDU QUE le Québec veut se positionner comme une « société du savoir » et qu'il est primordial et nécessaire de valoriser l'éducation et d'investir dans le développement du plein potentiel de chaque Québécoise et Québécois;
- ATTENDU QUE le Québec, à la différence de toutes les autres provinces canadiennes et des États américains, compte un nombre toujours grandissant de francophones qui apprennent et parlent l'espagnol<sup>2</sup>;
- ATTENDU QUE des institutions universitaires telles que HEC-Montréal (le programme Cohorte trilingue) et la Faculté de droit de l'Université McGill (cours de deuxième cycle) ont commencé à offrir dans leur cursus des cours enseignés en espagnol;
- ATTENDU QUE le Québec et l'Amérique latine partagent une même tradition juridique civiliste, que le Code civil du Québec a été traduit et publié en espagnol et que la communauté juridique québécoise participe, entre autres, aux réformes codales latino-américaines.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec valorise la connaissance de l'espagnol, langue tierce, et investisse dans cet atout compétitif pour le Québec en développant une politique concertée, par conséquent :

---

<sup>2</sup>« La progression de l'espagnol entre 1991 et 2001 est surtout le fait des personnes de langue maternelle française avec une hausse de 80 %, portant le nombre de locuteurs de 67 500 en 1991 à 121 600 en 2001. » Rapport de l'Office québécois de la langue française. [http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/2005/f1\\_indic\\_19\\_pres.pdf](http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/sociolinguistique/2005/f1_indic_19_pres.pdf). Consulté le 23 mars 2010.

1. Que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adopte une politique audacieuse de l'apprentissage de l'espagnol, langue tierce, afin de transformer cette connaissance en un avantage compétitif pour tous les Québécoises et Québécois;
2. Que l'Institut de la statistique du Québec documente la connaissance et la progression de l'espagnol, langue tierce, auprès des Québécoises et Québécois non issus de l'immigration latino-américaine;
3. Que le gouvernement du Québec (MRI et Justice) fasse la promotion active de la tradition juridique québécoise notamment par le biais du Code civil du Québec trilingue.

#### COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

**POUR UN SOUTIEN VIGOUREUX ET EFFICACE À L'INDUSTRIE FORESTIÈRE**

- ATTENDU QUE l'un des problèmes de l'industrie forestière québécoise réside dans le manque de liquidités<sup>3</sup> et d'investissements;
- ATTENDU QUE le programme Épargne-Action II et ses prédécesseurs constituent une initiative gouvernementale efficace qui a fait ses preuves depuis des années, mais dont ne peuvent bénéficier les grandes entreprises stratégiques en difficulté en raison du plafond d'actifs<sup>4</sup>;
- ATTENDU QUE le programme ACCORD permet de soutenir certains acteurs du milieu de la forêt, mais ne touche pas l'ensemble de l'industrie ni toutes les régions forestières.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- 1- que le gouvernement du Québec précise le programme ACCORD en partenariat avec les régions forestières, notamment le Saguenay-Lac-Saint-Jean pour lequel aucun créneau à caractère forestier n'est actuellement identifié, afin que toute l'industrie forestière puisse en bénéficier;
- 2- que le gouvernement du Québec bonifie les conditions du programme Épargne-Action II en permettant de déduire également les achats de titres de sociétés publiques possédant des actifs de plus de 200 M\$ dans la province, si elles œuvrent dans un secteur stratégique pour le Québec et éprouvent des problèmes de liquidités.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE JONQUIÈRE

---

<sup>3</sup> MAROWITS, Ross. « AbitibiBowater manque de liquidités, affirment ses avocats à la cour », La Presse Canadienne, *La Presse*, édition du 1<sup>er</sup> mai 2009, <http://www.cyberpresse.ca/le-droit/actualites/economie/200905/01/01-852411-abitibibowater-manque-de-liquidites-affirment-ses-avocats-a-la-cour.php>.

<sup>4</sup> GIRARD, Brian. « Mesures du budget 2009-2010 et nouveau Régime d'Épargne-Actions II », ministère des Finances, 3 juin 2009, <http://www.tmx.com/fr/pdf/2-BrianGirard.pdf>, p. 33 à 35.

**UN NOUVEAU CENTRE HOSPITALIER POUR VAUDREUIL-SOULANGES**

- ATTENDU QU' il y a augmentation importante de la population dans la région de Vaudreuil-Soulanges et de Châteauguay;
- ATTENDU QUE le secteur de Vaudreuil-Soulanges est un secteur non desservi en soins hospitaliers;
- ATTENDU QUE le Centre hospitalier Anna-Laberge (CHAL) opère présentement au-delà de sa capacité d'accueil;
- ATTENDU QUE la région de Vaudreuil-Soulanges comptera près de 200 000 personnes en 2021 et qu'elle n'est pas desservie par un centre hospitalier sur son territoire;
- ATTENDU QUE le ministre de la Santé a reconnu la nécessité de développer des services hospitaliers dans Vaudreuil-Soulanges;
- ATTENDU QU' il y a des délais inhérents à la construction d'un centre hospitalier;
- ATTENDU QU' il y a ouverture imminente de l'autoroute 30;
- ATTENDU QU' une étude de Raymond Chabot Grant Thornton conclut à une augmentation considérable de la fréquentation du CHAL en provenance de l'est et de l'ouest du territoire de Châteauguay à la suite de l'ouverture complète de l'autoroute 30.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. D'entreprendre immédiatement les démarches pour la construction d'un centre hospitalier dans Vaudreuil-Soulanges;
2. D'évaluer et d'adopter avec le Centre de santé et de services sociaux de Roussillon un plan de prévoyance et de maintien des services en prévision d'une croissance spontanée de la demande de services hospitaliers au Centre hospitalier Anna-Laberge.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST

**POUR UNE VISION GLOBALE DE LA VILLE AU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique de la ruralité à vocation interministérielle qui s'est traduite par un vif succès depuis son adoption;

ATTENDU QU' il existe au Québec une certaine confusion quant aux responsabilités en matière d'urbanisme des diverses autorités que sont, entre autres, les Municipalités régionales de comté (MRC), les Communautés urbaines et métropolitaines, les Conférences régionales des élus et les gouvernements provincial et municipaux;

ATTENDU QUE les projets proposés par ces divers paliers de gouvernance lors du dépôt de leurs plans d'action respectifs en matière d'aménagement du territoire devraient tous s'inscrire dans le respect des principes généraux de développement durable en zone urbaine;

ATTENDU QUE les divers projets mis en place par les ministères gagneraient en cohésion s'ils étaient soumis à des règles globales et pérennes en matière d'aménagement du territoire, lesquelles seraient appliquées de façon horizontale au sein du gouvernement du Québec, de façon à harmoniser les visions de développement entretenues par les différents acteurs impliqués.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- 1- De définir ce à quoi devraient tendre l'urbanisme et l'aménagement du territoire dans les villes du Québec, par le biais d'une Politique publique de la ville qui poserait comme enjeux prioritaires :
  - a) la délimitation d'une zone d'urbanisation et l'obligation d'adopter des normes visant la densification de la population pour les agglomérations de recensement;
  - b) la réduction de l'utilisation de la voiture et l'amélioration du transport en commun;

- c) le développement d'espaces verts en milieu urbain;
  - d) le développement d'une certification environnementale en matière d'écoquartiers;
  - e) le développement d'espaces économiques attractifs pour la population et les entreprises;
  - f) la diminution de la pollution et la mise en place d'infrastructures et d'une réglementation favorisant les comportements écoresponsables.
- 2- De s'assurer de la mise en application de la Politique publique de la ville dans les divers paliers de gouvernance ayant compétence en matière d'urbanisme et de gestion du territoire (CRÉ, MRC, villes, etc.), et dans les ministères dont les actions ont des impacts en matière d'urbanisme (Transports, MAPAQ, MDEIE, etc.) de façon à assurer la cohérence de l'action gouvernementale en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

COMMISSION-JEUNESSE

**PISTES D'AMÉLIORATION QUANT À LA FORMATION  
UNIVERSITAIRE DES ENSEIGNANTS**

- ATTENDU QUE les universités encouragent la spécialisation des enseignants du secondaire;
- ATTENDU QUE le contenu n'est pas adapté à la réalité de la clientèle d'aujourd'hui;
- ATTENDU QU' un grand nombre d'enseignants quittent dans les premières années de leur profession.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. que les universités offrent le baccalauréat combiné à l'enseignement secondaire, c'est-à-dire un enseignement spécialisé dans deux matières favorisant l'interdisciplinarité de celles-ci;
2. que le contenu des programmes de formation soit revu en fonction de la clientèle diversifiée et intégrée nécessitant une approche différenciée même dans les groupes réguliers;
3. que la gestion de la classe et les nouveaux modèles d'enseignement soient des préoccupations quant au contenu universitaire.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

**SOLDE MIGRATOIRE INTERPROVINCIAL**

- ATTENDU QUE l'augmentation de la population active joue un rôle de premier plan dans la création de richesse au Québec;
- ATTENDU QUE les chiffres du Bureau de la statistique démontrent que le solde migratoire interprovincial du Québec a atteint -12 675 en 2007 et -11 360 en 2008.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- a) que le gouvernement du Québec procède immédiatement à une étude pour déterminer qui sont les gens qui quittent le Québec et pourquoi ils partent;
- b) que le gouvernement du Québec, à la suite de la conclusion de cette étude, prenne action afin d'améliorer le solde migratoire interprovincial du Québec.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES  
COMMISSION POLITIQUE DE MONTRÉAL

**POUR METTRE FIN À LA DISCRIMINATION DANS LE RÉGIME  
DE RENTES DU QUÉBEC**

- ATTENDU QUE les jeunes ont besoin de se sentir des citoyens à part entière dès le moment de leur entrée sur le marché du travail;
- ATTENDU QUE le statu quo dans le cadre du financement du Régime de rentes du Québec amènera un épuisement en 2049 selon les calculs actuariels actuels;
- ATTENDU QUE le Régime de rentes du Québec a besoin de tous les fonds possible afin d'assurer sa pérennité;
- ATTENDU QUE toute contribution dans un fonds qui se fait le plus tôt possible est toujours réputée rapporter plus de fonds ;
- ATTENDU QU' un jeune sensibilisé plus tôt au besoin d'économiser en vue des jours où le travail ne sera plus une option, investira plus dans sa retraite et dépendra moins d'autres programmes gouvernementaux de soutien au revenu (tels le supplément de revenu garanti, le Régime d'assurance médicament à un niveau sans contribution, etc.).

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec modifie la loi sur le Régime de rentes du Québec afin d'abroger la notion de discrimination en fonction de l'âge pour contribuer à la RRQ.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

**UNE POLITIQUE EN HABITATION**

- ATTENDU QU' il serait souhaitable d'avoir une réglementation uniforme et facile d'application en matière d'habitation sur tout le territoire du Québec;
- ATTENDU QUE le besoin en logement social au Québec est en nette augmentation;
- ATTENDU QUE le logement social contribue au développement social;
- ATTENDU QUE le logement social est un outil important de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- ATTENDU QUE l'engagement et la volonté du gouvernement actuel de réaliser des investissements importants pour générer des unités de logements sociaux supplémentaires pour les ménages à revenu modeste;
- ATTENDU QUE les experts reconnaissent que l'accessibilité au logement est essentielle pour l'atteinte des objectifs dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'emploi, du développement social et économique; plusieurs États essaient de coordonner leurs différentes politiques afin de développer un nombre suffisant de logements abordables.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement libéral adopte une politique en habitation et poursuive ses efforts en matière de logement social, selon les disponibilités budgétaires afin de favoriser l'innovation, le développement socioéconomique et durable tant dans les grands centres que dans les régions.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MAURICIE

**QUÉBEC : PARTENAIRES 12-18**

- ATTENDU QUE les jeunes de 12 à 18 ans en milieu rural ont besoin d'accompagnement pour devenir aptes à développer leurs capacités à identifier et à répondre à leurs besoins, à soutenir leur participation active dans leur communauté rurale avec les parents et les différents acteurs locaux et à reconnaître la contribution des jeunes;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec énumère certains défis dans sa Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 : Défi des régions, Défi de la diversité, Défi de l'environnement, Défi de la santé et Défi de l'entrepreneuriat;
- ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a accordé en 2008-2009 un montant de 30 683 773 \$ au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC), dans la catégorie « Maisons des jeunes » (site Internet du MSSS, août 2009), que ce montant a été remis à près de 400 maisons des jeunes, que chacune de celles-ci anime habituellement les adolescents d'un quartier ou d'une municipalité, que ce sont donc les jeunes d'environ 400 municipalités seulement qui profitent de ces services;
- ATTENDU QUE les adolescents de plus de 700 municipalités québécoises ne peuvent profiter de services directs d'une maison des jeunes dans leur milieu;
- ATTENDU QUE l'approche innovatrice de Partenaires 12-18 peut répondre et corriger la situation que vivent ces milliers de jeunes Québécois et leur permettre de devenir eux aussi des acteurs responsables et impliqués directement dans leur milieu dans la réalisation des défis de la Stratégie d'action jeunesse 2009-2014 du gouvernement du Québec;
- ATTENDU QUE cette approche « Partenaires 12-18 » se veut souple, économique et très bien adaptée au milieu rural.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec adopte une politique pour répondre aux besoins des jeunes de 12 à 17 ans dans le monde rural par la reconnaissance, l'encouragement et le soutien à un organisme comme « Partenaire 12-18 ».

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE CHAUDIÈRE-APPALACHES

**POUR UNE ÉCONOMIE PLUS PRODUCTIVE**

- ATTENDU QU' une plus grande productivité permet de créer plus de richesse et de verser de meilleurs salaires aux employés, de meilleurs rendements aux actionnaires et plus d'impôts et taxes aux gouvernements;
- ATTENDU QUE l'accroissement de la productivité constitue une avenue incontournable pour augmenter le niveau de vie des Québécois et assurer le maintien des services publics;
- ATTENDU QUE l'accroissement de la productivité est en grande partie fonction des investissements des entreprises et que les gouvernements peuvent créer un cadre institutionnel favorable à l'investissement;
- ATTENDU QUE le niveau et la croissance de la productivité au Québec sont relativement faibles comparativement aux autres économies développées<sup>5</sup> ;
- ATTENDU QUE de nombreuses analyses démontrent que l'impôt sur le revenu des sociétés a un impact négatif majeur sur l'investissement et que ce sont les employés et non les actionnaires qui finissent par payer la majeure partie de cet impôt;
- ATTENDU QUE les entreprises paient de fortes taxes sur la masse salariale au Québec et que ces taxes ont surtout pour effet de faire diminuer les salaires.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- a) de diminuer le taux général de l'impôt sur le revenu des sociétés à 10 %;
- b) d'éviter toute hausse supplémentaire des taxes sur la masse salariale (autres que les charges sociales);
- c) de réévaluer la pertinence du crédit d'impôt sur l'investissement réservé à certains secteurs.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

---

<sup>5</sup> Productivité et prospérité au Québec, bilan 1981-2008, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC Montréal, septembre 2009, p. 15.

**NOUVEAU MODE DE FINANCEMENT POUR LES MUNICIPALITÉS**

- ATTENDU QUE la demande des citoyens pour des services municipaux de qualité est croissante;
- ATTENDU QU' en conséquence il y a nécessité pour les municipalités d'assurer une croissance équivalente de leurs revenus;
- ATTENDU QUE le régime fiscal municipal est axé essentiellement sur la valeur foncière qui incite et encourage au développement du territoire;
- ATTENDU QUE par ailleurs il y a nécessité de protéger les secteurs boisés, agricoles et la biodiversité;
- ATTENDU QUE les communautés sont confrontées à un conflit qui oppose fiscalité, services publics et environnement;
- ATTENDU QU' il est de l'intérêt de l'ensemble des communautés que la fiscalité municipale favorise la protection de l'environnement.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec révise et propose un nouveau mode de financement des municipalités favorisant une approche créative, dans l'objectif de soulager la pression sur les territoires tout en permettant le maintien et le développement des services municipaux.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST ET COMMISSION  
POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

**FORMATION MENANT À L'EXERCICE D'UN MÉTIER SEMI-SPÉCIALISÉ**

- ATTENDU QU' il existe un vide de service pour l'élève de 15 ans qui a réussi son 1<sup>er</sup> cycle du secondaire et qui ne désire pas poursuivre sa formation dans les parcours de formation générale et de formation générale appliquée, et qui souhaite accéder à un programme de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé;
- ATTENDU QUE les résultats obtenus par l'enquête de la TRÉAQFP auprès des commissions scolaires qui ont utilisé cette voie démontrent que la filière de formation du volet 2 était une voie qui encourageait la poursuite des études en formation générale des adultes, en formation professionnelle ou en formation collégiale;
- ATTENDU QUE les résultats de l'enquête La Relance démontrent également que la filière de formation du volet 2 était une voie gagnante pour contrer le décrochage scolaire.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De recommander que le MELS reconsidère les règles d'admission de la formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé en permettant aussi aux élèves qui ont atteint les objectifs du 1<sup>er</sup> cycle en langue d'enseignement et en mathématique d'y accéder.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

**AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATION AU QUÉBEC**

- ATTENDU QUE le Québec et le Canada sont aujourd’hui en retard par rapport aux autres pays de l’OCDE en matière des technologies de l’information et des communications ou « TIC »;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec encourage beaucoup l’implantation des entreprises des « TIC » via des projets comme : « Montréal technopole »;
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec considère les entreprises des « TIC » comme la relève de plusieurs secteurs industriels présentement en crise;
- ATTENDU QUE le Québec, grâce à plusieurs mesures fiscales, attire de plus en plus d’entreprises dans le domaine des technologies de l’information et des communications;
- ATTENDU QUE les entreprises des « TIC » ont de plus en plus besoin d’un réseau de communication rapide et à très large bande afin de rester compétitives;
- ATTENDU QUE les infrastructures de communication actuelles utilisent en grande partie un réseau de câbles coaxiaux qui nécessite beaucoup d’améliorations et de changement;
- ATTENDU QUE les autres pays de l’OCDE investissent déjà dans l’amélioration et la rénovation de leurs infrastructures de communication afin de faciliter l’accès à leurs citoyens et à leurs entreprises à des réseaux à large bande d’« accès de prochaine génération » appelés (APG);
- ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, dans ses mesures de relance économique, investit un montant de 8,2 milliards de dollars pour améliorer les infrastructures.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. Que le gouvernement du Québec alloue une partie de l'enveloppe consacrée aux infrastructures pour mettre en place, en premier lieu dans les régions métropolitaines du Québec, un réseau québécois de communication en fibre optique;
2. Que le gouvernement du Québec étende par la suite le réseau aux autres régions du Québec afin de fournir un service universel;
3. Que le gouvernement du Québec encourage les entreprises de communication à offrir un service à large bande à des prix abordables.

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

**RECOURS AUX AGENCES PRIVÉES DE PERSONNEL INFIRMIER**

ATTENDU QUE notre système de santé souffre d'une pénurie sans précédent d'infirmières qualifiées, particulièrement en milieu hospitalier, laquelle pénurie se répercute d'une façon importante sur toutes les unités de soins (salles d'opération, soins intensifs, urgences, etc) ;

ATTENDU QUE le recrutement et la rétention de nouvelles infirmières dans les établissements du réseau de la santé sont fortement entravés par l'attrait que les conditions de travail offertes en agences privées exercent sur ces jeunes professionnelles ;

ATTENDU QUE le maintien de la qualité des soins de santé en établissement est tributaire d'une plus grande stabilité des équipes de soins infirmiers, de l'élimination de temps supplémentaire obligatoire et d'une amélioration de la qualité de vie au travail du personnel infirmier dans ces mêmes établissements.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le ministère de la Santé se dote de tous les moyens nécessaires pour limiter le recours des établissements aux agences privées de personnel infirmier.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE BOURASSA-SAUVÉ

**POUR LE DÉVELOPPEMENT D'OUTILS FAVORISANT L'ESSOR D'UNE CULTURE D'ÉPARGNE ET D'INVESTISSEMENT CHEZ LES QUÉBÉCOIS**

- ATTENDU QUE les ménages Québécois sont actuellement trop endettés et qu'ils n'épargnent pas suffisamment;
- ATTENDU QUE l'absence d'épargne suffisante risque d'aggraver le phénomène de pauvreté chez les personnes âgées;
- ATTENDU QUE la présence d'épargne favorise l'investissement au sein de nos entreprises;
- ATTENDU QU' un sondage réalisé en 2008 par Question retraite a démontré que 40 % des travailleurs approchant de la retraite prévoient que leur principale source de revenus à la retraite proviendrait de leur épargne personnelle alors que seulement 17 % des retraités actuels ont de telles épargnes;
- ATTENDU QUE le désir d'épargner est présent chez les Québécois, mais qu'il y a une faiblesse sur le plan de l'habitude d'épargne chez ces derniers;
- ATTENDU QU' il est possible de créer un incitatif à l'épargne qui permettrait d'encourager l'essor d'une habitude d'épargne tout en laissant la liberté aux individus d'y prendre part ou non.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De veiller à augmenter l'épargne et l'investissement privé des travailleurs québécois en mettant en place une déduction à la source automatique avec capacité de retrait sans condition. Cette déduction à la source devrait être affectée à un véhicule reconnu tel un Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) ou à un Régime enregistré d'épargne retraite (RÉER).

COMMISSION-JEUNESSE

**DÉROGATION À LA LISTE DES MATIÈRES POUR UN PROJET PÉDAGOGIQUE PARTICULIER VISANT À PRÉPARER UN GROUPE D'ÉLÈVES ÂGÉS DE 15 ANS À ENTRER EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

- ATTENDU QU' il y a une possibilité, depuis juin 2008, pour les commissions scolaires qui le désirent de mettre en place un projet pédagogique particulier préparant un groupe d'élèves âgés d'au moins 15 ans à la formation professionnelle, dans un cadre d'alternance travail-études;
- ATTENDU QUE pour bénéficier du financement, la condition fixée quant à l'obligation pour les élèves d'être inscrits en français langue d'enseignement, en anglais langue seconde et en mathématique de 3<sup>e</sup> secondaire, auquel s'ajoute le cours « Exploration professionnelle » doit être respectée;
- ATTENDU QUE plusieurs élèves inscrits dans ce parcours chevauchent en 3<sup>e</sup> et en 4<sup>e</sup> secondaire, dans le but d'obtenir les préalables nécessaires à l'admission au programme de formation professionnelle choisi;
- ATTENDU QUE les règles actuelles de financement n'accordent aucun financement pour les élèves inscrits dans ce type de parcours et qui ont des matières de 4<sup>e</sup> secondaire à leur horaire, autre que le financement pour un élève régulier en formation générale;
- ATTENDU QU' il y a une volonté d'optimiser une mesure qui a une incidence directe sur la persévérance scolaire et le taux de diplomation.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- a) que le MELS reconsidère le financement des élèves inscrits dans un projet pédagogique particulier d'alternance travail-études menant à la formation professionnelle en permettant que les élèves soient considérés même s'ils sont inscrits à des matières de 4<sup>e</sup> secondaire et de donner aux commissions scolaires les moyens de répondre aux cheminements différenciés de leurs élèves;

- b) de transmettre une copie de cette résolution à la Fédération des commissions scolaires du Québec et à toutes les commissions scolaires du Québec.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

**FORMATION SUR MESURE**

ATTENDU QU' une partie de nos travailleuses et travailleurs ne répond pas à certains des critères exigés par les programmes de formation en raison d'un niveau de scolarité trop faible;

ATTENDU QUE des formations ne peuvent être dispensées faute d'un nombre suffisant d'inscriptions pour répondre aux critères de financement.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec adapte les critères d'admissibilité et les critères de financement aux réalités des régions ressources actuellement aux prises avec des problématiques aiguës tel le nécessaire repositionnement des travailleurs de l'industrie forestière ayant perdu leur emploi.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DU BAS SAINT-LAURENT

**UN MÉDECIN DE FAMILLE POUR CHAQUE QUÉBÉCOIS**

- ATTENDU QUE les citoyens s’attendent à ce que le système de santé soit le plus efficace possible;
- ATTENDU QUE le système de santé du Québec nécessite des changements structurels pour améliorer son efficacité;
- ATTENDU QUE tous les citoyens du Québec vont éventuellement consulter un médecin;
- ATTENDU QUE de nombreux citoyens du Québec n’ont pas de médecin de famille;
- ATTENDU QU’ un médecin de famille peut évaluer et traiter plus efficacement ses propres patients en évitant la duplication de tests, la prescription de tests moins utiles, en faisant un meilleur suivi des conditions déjà en cours de traitement et en évitant les erreurs dues à la moins bonne connaissance du patient;
- ATTENDU QUE la consultation de son médecin de famille peut éviter la consultation à l’urgence pour des raisons non urgentes (qui ne mettent pas en danger la vie, un membre ou un sens).

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. Que tous les détenteurs d’une carte d’assurance maladie du Québec puissent se choisir un médecin de famille; ceci permettra au système de santé de moduler la rémunération du médecin de famille pour encourager la prise en charge des patients plutôt que de rémunérer pour des quantités d’actes médicaux;
2. Que le détenteur d’une carte d’assurance maladie du Québec se réfère à son médecin de famille (ou son remplaçant) pour avoir droit au remboursement de ses soins par le gouvernement, s’ils ne sont pas urgents;

3. Que le gouvernement du Québec facilite l'efficacité des médecins de famille participant au système de santé publique en fournissant des services cléricaux et d'infirmière, comme cela existe actuellement dans les GMF (Groupes de médecins de famille).

#### COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'ESTRIE

### **LES DIFFÉRENTS RÉGIMES DE SANCTION**

- ATTENDU QUE la sanction du secteur des jeunes n'est plus centrée sur les matières de base;
- ATTENDU QUE la sanction du secteur des adultes est différente de celle du secteur des jeunes;
- ATTENDU QUE la complexité d'analyse d'un dossier d'un élève du 1<sup>er</sup> cycle au secteur des jeunes quittant avant la fin du cycle ne fournit pas suffisamment d'informations et devient une problématique pour la poursuite de ses études en formation générale aux adultes ou en formation professionnelle.

### **IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- a) qu'il y ait un arrimage dans les règles de sanction jeunes et adultes;
- b) que l'application du nouveau programme de formation en formation générale aux adultes, formation de base commune et formation diversifiée soit actualisée;
- c) que l'information sur les relevés de notes soit suffisamment explicite pour permettre de travailler en perspective l'orientation scolaire du jeune.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

**BONIFICATION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN FINANCIER AUX MALADES  
DEVANT SE DÉPLACER HORS DE LEUR RÉGION POUR RECEVOIR DES SOINS ET  
DES SERVICES DE SANTÉ**

- ATTENDU QUE l'engorgement dans le réseau québécois de la santé pour l'accès aux soins de santé de base ou à des soins spécialisés connaît d'importantes variations entre les régions et les établissements de santé du Québec;
- ATTENDU QUE les malades de certaines régions qui n'arrivent pas à recevoir des soins et des services de santé dans des délais convenables doivent se déplacer vers d'autres régions pour les obtenir, et ce, en dépit des listes d'attente déjà existantes;
- ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) accorde un soutien financier aux usagers devant se déplacer à une distance de plus de 250 km hors de leur région de résidence, afin de recevoir, à la demande de leur médecin, les soins et les services requis en fonction de leur état de santé. Une allocation forfaitaire est versée pour les frais encourus par le déplacement, aller et retour, et pour le séjour. Les premiers 250 km parcourus ne sont pas pris en compte dans le calcul du remboursement;
- ATTENDU QUE l'engorgement du système de santé actuel doit accommoder davantage les malades qui ne peuvent bénéficier des soins de santé dans leur région.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. De bonifier la Politique de soutien financier du MSSS destinée aux malades devant se déplacer hors de leur région pour recevoir des soins et des services de santé:
  - a) en réduisant de 250 km à 100 km la distance entre le lieu de résidence de l'utilisateur et de l'établissement de santé où celui-ci doit se déplacer afin de bénéficier de la Politique du MSSS;
  - b) en réduisant de 250 km à 100 km la distance parcourue qui est non remboursable dans le calcul des frais de déplacement de la Politique du MSSS.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

## ENCADREMENT DES ÉLEVEURS DE CHIENS AU QUÉBEC

- ATTENDU QUE la législation et la réglementation au Québec n'empêchent pas suffisamment l'implantation d'éleveurs de chiots œuvrant dans des conditions d'élevage inacceptables;
- ATTENDU QUE la nécessité d'intervenir pour empêcher la prolifération d'entreprises communément appelées « usine à chiots », à savoir des opérations d'élevage qui vendent des chiens dont l'état de santé est précaire, et chez qui les soins et la socialisation sont inadéquats;
- ATTENDU QUE le mauvais traitement des animaux élevés dans ces conditions consiste non seulement en des gestes de cruauté, mais fait en sorte que se développent des animaux ayant des problèmes de santé et des comportements à risque pouvant aller jusqu'à mettre en danger la sécurité de leurs futurs propriétaires et de leurs enfants;
- ATTENDU QU' en parallèle de la nécessité d'intervenir à l'égard des éleveurs de chiens, la société québécoise doit prendre des mesures d'éducation afin de minimiser le plus possible les risques de morsures des enfants.

### IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :

1. Que le gouvernement libéral du Québec adopte des lois plus sévères afin de mieux encadrer l'élevage de chiots et prenne les mesures nécessaires afin d'empêcher des conditions d'élevage inacceptables;
2. De surcroît, que le gouvernement libéral du Québec favorise l'implantation d'un programme éducatif national de prévention des morsures de chiens destiné aux jeunes enfants du primaire et du préscolaire.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

**POUR UNE UTILISATION ÉLARGIE DU BOIS DANS LES INFRASTRUCTURES**

- ATTENDU QUE des milliers d'emplois au Québec dépendent de l'exploitation forestière;
- ATTENDU QUE la structure industrielle forestière du Québec doit diversifier son offre de produits et envisager de nouveaux débouchés pour la ressource;
- ATTENDU QUE le bois intégré aux infrastructures agit comme réserve de gaz à effet de serre et est moins polluant que l'acier ou le béton, tout en ayant des propriétés structurelles exceptionnelles;
- ATTENDU QUE les pays d'Europe utilisent le bois dans les constructions depuis des siècles et ont pu ainsi démontrer la durabilité et les qualités de ce matériau, y compris pour des édifices de plusieurs étages;
- ATTENDU QUE Dans le domaine de la conception de bâtiments non-résidentiels en bois, il est nécessaire de faire appel à de la main-d'œuvre européenne faute de formation en ingénierie appropriée au Québec,

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

- a) de modifier le Code de la construction du Québec afin de permettre de construire des bâtiments en bois comportant plus d'étages qu'à l'heure actuelle;
- b) de légiférer pour intégrer le bois au maximum dans tous les ouvrages publics municipaux et provinciaux;
- a) d'étudier la mise en place d'incitatifs visant à généraliser l'utilisation du bois de construction et d'apparence, notamment le bois lamellé-collé, dans les grands bâtiments au Québec et à créer des entreprises spécialisées dans ces produits d'avenir;
- b) de mettre en place dans le réseau des universités du Québec un programme d'ingénierie en conception de bâtiments non résidentiels en bois.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE JONQUIÈRE

**SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE SERVICE**

ATTENDU QUE les entreprises de service génèrent plus de 70 % du produit intérieur brut du Québec<sup>6</sup>, plus de 75 % des emplois dans l'ensemble du Québec<sup>7</sup>, et de 60 % à 85 % de l'emploi dans les diverses régions administratives du Québec<sup>8</sup> ;

ATTENDU QU' entre 1984 et 2005, les entreprises de service, plus particulièrement celles des finances, des transports et du commerce et des autres services, ont le plus contribué à la croissance de la productivité du travail au Québec, comparativement aux autres secteurs de l'économie<sup>9</sup> ;

ATTENDU QUE les entreprises de service ne reçoivent pas un traitement équitable en matière de financement gouvernemental, compte tenu de leur importance relative dans l'économie, recevant moins de 20 % du financement octroyé par Investissement Québec, le principal mandataire du gouvernement en matière de financement des entreprises<sup>10</sup> ;

ATTENDU QUE les entreprises de service offrent un fort potentiel de création de richesse et d'innovation dans toutes les régions du Québec.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec accorde aux entreprises de service un soutien financier et fiscal comparable à celui accordé aux entreprises des autres secteurs de l'économie.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

---

<sup>6</sup> Produit intérieur brut par Industrie, Institut de la statistique du Québec, décembre 2009.

<sup>7</sup> État du marché du travail au Québec, 2007, 2008 et 2009, Institut de la statistique du Québec.

<sup>8</sup> Le marché du travail selon l'activité économique, par région administrative 2009, Institut de la statistique du Québec, 14 janvier 2010.

<sup>9</sup> Le Bulletin, Le Centre sur la productivité et la prospérité, HEC, Montréal, mars 2010, p. 4.

<sup>10</sup> Rapports annuels 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008, 2008-2009, Investissement Québec.

**INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE**

ATTENDU QUE

dorénavant, les centres d'éducation des adultes recevront une enveloppe budgétaire se rapprochant davantage de leur réalité et, qu'en conséquence, ils n'auront pas la possibilité de former des élèves adultes dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé, leur enveloppe étant dédiée principalement à la formation de base commune et diversifiée.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De recommander que le MELS alloue une enveloppe ouverte et supplémentaire à celle déjà existante aux centres d'éducation des adultes qui dispensent une formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES

**CENTRE DE DÉTENTION BORDEAUX**

- ATTENDU QUE la population carcérale de la prison de Bordeaux atteint présentement 1367 détenus;
- ATTENDU QUE la prison pour femmes « Maison Tanguay » se trouve également sur ce même territoire;
- ATTENDU QU' il y a eu aménagement du Centre de services judiciaires Gouin au cours des dernières années sur le terrain adjacent à la prison Bordeaux, où se tiennent les méga-procès;
- ATTENDU QUE l'ensemble des établissements cités ci-dessus se situent au cœur d'un quartier résidentiel;
- ATTENDU QUE les inquiétudes manifestées par la population avoisinante notamment quant à leur sécurité sont légitimes.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

De demander au gouvernement du Québec de prendre l'engagement de n'autoriser aucun autre aménagement sur ce territoire qui résulterait en une augmentation de la population carcérale.

ASSOCIATION LIBÉRALE DE L'ACADIE

## UN REPRÉSENTANT DU QUÉBEC AU CONSEIL ARCTIQUE

- ATTENDU QUE le *Conseil arctique* est depuis sa création en 1996 un forum intergouvernemental traitant des problématiques rencontrées par les gouvernements arctiques et les peuples indigènes de la région arctique;
- ATTENDU QUE le *Conseil arctique* est un forum intergouvernemental de haut niveau qui vise à se donner les moyens de promouvoir la coopération, la coordination et les interactions entre les états signataires de la Déclaration d'Ottawa sur des sujets comme le développement durable et la protection de l'environnement de l'Arctique;
- ATTENDU QUE l'essentiel du travail du *Conseil arctique* a lieu dans les six groupes de travail, à savoir :
- Programme d'action et de surveillance des contaminants dans l'Arctique (PASCA);
  - Groupe de travail sur le Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique (PSEA);
  - Conservation de la faune et de la flore arctiques (CFFA);
  - Groupe de travail sur le développement durable (GTDD);
  - Groupe de travail sur la préparation aux situations d'urgence, la prévention et l'intervention (PSUPI);
  - Groupe de travail Protection de l'environnement marin de l'Arctique (PEMA);
- ATTENDU QUE les activités du *Conseil arctique* recoupent des activités qui font partie des compétences reconnues au Québec en vertu de la constitution du Canada;
- ATTENDU QUE la *Déclaration d'Ottawa* prévoit la participation active et la pleine participation des différentes communautés amérindiennes et autres habitants de l'Arctique et que quatre organisations internationales représentant les peuples autochtones ont le statut de participants permanents au sein du Conseil;
- ATTENDU QUE le *Plan Nord* mis de l'avant par le gouvernement du Québec qui propose des projets de développement économique sur le vaste territoire du Nord québécois de manière concertée, ordonnée et

respectueuse de l'environnement et des populations locales;

ATTENDU QUE le *Plan Nord* du Québec porte sur le développement des énergies propres, le développement de l'industrie minière, le développement de l'industrie forestière et sur le développement durable;

ATTENDU QUE le Québec est la seule province canadienne qui compte sur son territoire des peuples amérindiens de nature arctique;

ATTENDU QUE la délégation du Danemark au *Conseil arctique* comprend des représentants des gouvernements du Groenland et des îles Féroé.

### **IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le gouvernement du Québec entreprenne des négociations avec le gouvernement du Canada afin que la délégation canadienne auprès du *Conseil arctique* comprenne la participation active et la pleine consultation d'un représentant du Québec.

COMMISSION POLITIQUE DE MONTRÉAL

**RESPECT DES PASSAGES POUR PIÉTONS**

- ATTENDU QUE les règles de civisme et celles imposées par le Code de sécurité routière au Québec ne semblent généralement pas respectées à l'égard des piétons empruntant les voies de passage qui leur sont réservées;
- ATTENDU QUE les campagnes de publicité du gouvernement sur cette question de civisme ne semblent pas procurer les résultats escomptés;
- ATTENDU QUE les sanctions prévues au Code de la sécurité routière ne semblent pas avoir eu un effet dissuasif suffisant;
- ATTENDU QUE ce comportement potentiellement dangereux semble être beaucoup plus constaté dans certaines régions du Québec que dans les autres provinces et États avoisinants.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

1. Que le gouvernement libéral du Québec accentue sa campagne de civisme en cours afin de favoriser un respect strict par les conducteurs automobiles à l'égard des piétons empruntant les passages sur les voies routières, tout en s'assurant que les piétons soient eux aussi sensibilisés à leurs obligations;
2. Que le gouvernement libéral du Québec accroisse les sanctions (amendes et points d'inaptitudes) aux conducteurs de véhicules routiers qui ne respecteraient pas ces règles, particulièrement dans les zones à risque élevé comme celles à proximité des écoles et des hôpitaux, tout en s'assurant que la signalisation dans ces zones soit optimisée.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DE LA MONTÉRÉGIE-EST

**CONCOMITANCE 3<sup>e</sup> SECONDAIRE**

ATTENDU QUE

les nouvelles règles de sanction au secteur des jeunes ne favorisent pas la poursuite en concomitance d'un programme de formation professionnelle comme ce l'était auparavant, et que beaucoup d'efforts sont déployés au Québec pour attirer les jeunes de moins de 20 ans à la formation professionnelle;

ATTENDU QUE

l'article 12, alinéa 4 du régime pédagogique de la formation professionnelle permet la concomitance à partir de la 4<sup>e</sup> secondaire.

**IL EST RÉSOLU PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL DU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC :**

Que le MELS introduise, dans le régime pédagogique de la formation professionnelle, la concomitance à partir de la 3<sup>e</sup> secondaire afin de permettre une continuité de formation à la formation professionnelle.

COMMISSION POLITIQUE RÉGIONALE DES LAURENTIDES